



Bulletin Officiel

N° 5831 Lundi 08 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AU SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

2-3

RAPPEL AU SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

4

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - GROUPE BPCE -

5-10

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE

11-13

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

14-19

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

20-24

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

25-29

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO -

30

ONE TECH HOLDING - OTH - AGO -

31

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO -

32-34

STAR ASSURANCES - AGO -

35-36

ASSURANCES SALIM - AGO -

37-39

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

40-41

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

UBCI - FCP CEA

42

TUNISO - EMRIRATIE SICAV

42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR -
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- UBCI - FCP CEA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**
 - L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
 - Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
 - Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
 - Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels **accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

Ainsi, pour l'exercice comptable 2018, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2019.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de

- Suite -

prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2019, au plus tard le 20 Avril 2019.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V– 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 26 avril 2019 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis.

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2018 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination d'un Administrateur ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
10. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 23 avril 2019, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

Les convocations sont mises à la disposition des actionnaires chez leurs teneurs de compte.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 27 Mai 2019 à 10 h, à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises », sis rue du Lac Turkana,- les berges du lac- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2018 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2018 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
11. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
12. Questions diverses ; et
13. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2019.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2018 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2018 qui s'élève à 254.764.776,422 Dinars, majoré du report à nouveau de 285.537.345,450 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 540.302.121,872 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat distribuable	540 302 121,872
Réserves pour réinvestissements financiers	-120.043.250,000
Reliquat à répartir	420.258.871,872
Réintégration de réserves facultatives antérieures à 2013	37.400.000,000
Total distribuable	457 658 871,872
Dividendes provenant des capitaux propres antérieurs à 2013 à distribuer en franchise de retenue à la source	37.400.000,000
Dividendes provenant du bénéfice de l'exercice 2018	34.850.000,000
Report à nouveau	385.408.871,872

- Suite -

En conséquence, le dividende par action est fixé à 4,250 Dinars par action, soit 42,5% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 10 mai 2019.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2011 et 2012, d'un montant de 5.399.843,400 dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA en tant que Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de cinq cent quarante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet FINOR et du cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle également le mandat desdits cabinets en qualité de commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Elle charge le Conseil d'Administration de fixer leur rémunération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Projet des résolutions de la société STAR ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 mai 2019.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat l'exercice 2018 comme suit :

Résultat 2018	17 742 133 738
Résultats reportés 2013 & antérieurs	40 271 479 118
Résultats reportés 2017	96 586 721 173
Total	154 600 334 029
Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2018	2 910 905 190
Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	7 096 155 975
Résultats reportés 2013 & antérieurs	33 175 323 143
Report à nouveau 2018	110 417 949 721
Total report à nouveau	143 593 272 864

En conséquence, il sera servi un dividende de **3,075 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement et du comité de gestion des risques.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale Audit et Conseil » représenté par Madame Selma LANGAR comme commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2019, 2020 et 2021 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2019.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2011 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2010, et dont le montant s'élève à 1 600 000 Dinars devenu libre.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en

- Suite -

2012 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2011, et dont le montant s'élève à 1 539 105,936 Dinars devenu libre.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2018 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2018	7401 942,270
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	1600 000,000
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2012 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2011, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	1539 105,936
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2018	10541 048,206

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2018 fait ressortir un bénéfice net de 7 640 892,873D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	7640 892,873
Report exercice 2017	200 843,162
Total	7841 736,035
Réinvestissement exonéré	2000 000,000
Réserves pour fond social	50 000,000
Réserves Extraordinaires	5000 000,000
Report à nouveau exercice 2018	791 736,035

Cette résolution mise aux voix est

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2018, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2018 à un montant net de 5000 D par membre et par comité.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Nommer le Cabinet CPA Tunisie, en remplacement du cabinet GAC pour la période restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit l'exercice 2019.
- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes « CMC, Commissariat, Management et Conseil » pour les exercices 2019-2020 et 2021.

Cette résolution mise aux voix est

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2019**PREMIERE RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter et de répartir les sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation	2.486.592,235 D
Régularisation du résultat d'exploitation	123.741.684 D
Sommes distribuables de l'exercice 2018	2.610.333,919 D
Sommes distribuables des exercices antérieurs	68,707 D
Total des sommes distribuables	2.610.402,626 D
Dividendes	2.610.044,904 D
Report à nouveau	357,722 D

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2018 à **5,496 dinars** par action et d'affecter le reliquat soit 357,722 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **16 avril 2019**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

- Suite -

- Madame Moufida Hamza – Administrateur- 1 poste
- Madame Salma Bouaziz – Administrateur- 1 poste
- L'Union Internationale de Banques – Administrateur – 2 postes
- Les Grands Moulins de Nabeul – Administrateur – 1 poste

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la perte de la qualité de représentant permanent de l'UIB par Monsieur Eric LESAGE et de son remplacement par Monsieur Walid BEN BADR.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 dinars brut par an et par poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI- FCP CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 47-2013 du 6 novembre 2013
Adresse: 74, Avenue Habib Bourguiba - 100 Tunis

UBCI BOURSE- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de **UBCI- FCP CEA**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mardi 16 avril 2019**, un dividende de **0,722 dinar par part**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et UBCI BOURSE.

2019 - AS - 287-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2019, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2018 :

un dividende de 5,505 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 11 avril 2019** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 11 avril 2019 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 10 avril 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2019 - AS - 261-04

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,351	181,425		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,532	123,587		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,864	104,904		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,817	108,874		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,591	108,640		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,068	103,132		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,305	105,349		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,670	43,683		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,193	30,199		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,145	16,149		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,851	117,888		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,146	1,147		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,056	107,105		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,648	10,651		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,320	148,397		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,843	10,846		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,666	1,667		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,036	59,057		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,315	127,362		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,061	117,052		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,813	134,813		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	499,244	499,369		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,204	126,178		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,085	131,984		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,974	129,940		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,481	110,454		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,399	109,580		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,596	167,142		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,575	99,555		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,134	114,192		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,637	173,271		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	147,062	146,884		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,364	108,130		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,531	22,554		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2041,526	2038,684		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	123,530	124,261		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	159,951	160,183		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	197,312	198,124		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,921	18,035		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,759	2,718		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,433	2,405		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,822	76,278		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,205	1,203		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,181	1,181		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,149	1,141		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,122	1,111		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,973	121,858		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,881	128,689		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1135,062	1129,769		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,855	11,848		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,378	10,416		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,435	97,420		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,800	110,843
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,351	104,384
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,294	107,340
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,303	105,349
57 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	107,163	107,216
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,269	109,309
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,410	107,456
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,542	103,585
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,897	104,918
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,431	107,479
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,799	109,853
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,885	106,924
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,345	105,378
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	100,828	100,871
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,067	106,097
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,610	105,658
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,376	106,415
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,297	107,328
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,481	105,531
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,943	104,986
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,447	107,482
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,227	104,262

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,141	105,175
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,216	106,264
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,113	107,154
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,430	103,611
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,188	59,055
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	98,562	98,772
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,607	18,618
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	289,364	289,830
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2484,389	2488,153
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,321	75,367
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,185	58,181
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,568	115,562
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,450	11,449
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,095	14,063
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,773	16,768
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,246	14,237
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,526	155,083
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,610	8,637
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	117,723	117,719
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	82,673	83,131
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,476	83,948
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	100,004	99,941
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	102,427	102,126
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,361	95,519
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,195	10,218
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	98,559	98,219
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	159,912	159,732
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	109,007	107,190
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,172	112,473
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,628	117,584
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	203,965	203,066
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,386	187,112
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,642	163,722
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,229	24,330
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	144,206	144,892
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	136,531	138,740
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9181,435	9197,692
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1067,767	1069,694
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5949,467	5988,057
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5317,314	5320,472
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,198	91,188
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5054,270	5059,895
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,913	9,936
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,586	119,280
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 746,135	11 784,196

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Lamjed MBAREK.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017 Retraité	31 Décembre 2017 Publié
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, OCP et TGT	1	420 800	165 449
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	53 892	83 562
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 333 826	4 938 435
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	39 740	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5	146 087	138 648
AC6	Valeurs immobilisées	6	48 944	45 143
AC7	Autres actifs	7	64 148	40 110 *
	Total Actifs		6 107 437	5 453 934
Passif				
PA1	Banque Centrale et CCP	8	150 520	81 043
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	166 582	201 403
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 688 794	4 122 346
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	390 088	454 000
PA5	Autres passifs	12	180 965	151 288 *
	Total Passifs		5 576 949	5 012 927
Capitaux propres				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	13	242 461	178 129
CP5	Résultats reportés		3 418	6
CP6	Résultat de l'exercice		111 809	90 072
	Total capitaux propres	14	530 488	441 007
	Total capitaux propres et passifs		6 107 437	5 451 087

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2018
Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	744 369	693 403
HB2	Crédits documentaires	16	266 901	232 145
Total des passifs éventuels			1 011 270	925 548
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	17	106 863	115 231
Total des engagements donnés			106 863	115 231
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	18	1 517 503	1 159 545
Total des engagements reçus			1 517 503	1 159 545

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	433 140	314 396
PR2	Commissions (en produits)	111 038	95 821
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 960	29 328
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	9 339	9 535
	Total des produits d'exploitation bancaire	590 477	449 080
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts courus et charges assimilés	(222 546)	(155 035)
CH2	Commissions encourues	(5 193)	(3 918)
	Total charges d'exploitation bancaire	(227 739)	(158 953)
	Produit net bancaire	362 738	290 127
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24 226)	(16 072)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(297)	(345)
PR7	Autres produits d'exploitation	105	113
CH6	Frais de personnel	(116 582)	(98 035)
CH7	Charges générales d'exploitation	(42 361)	(27 601)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(9 868)	(9 603)
	Résultat d'exploitation	169 509	138 584
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(261)	227
CH11	Impôt sur les bénéfices	(51 695)	(42 647)
	Résultat des activités ordinaires	117 553	96 164
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(5 744)	(6 092)
	Résultat net de l'exercice	111 809	90 072
	Résultat par action (en DT)	3,235	2,606

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	585 170	439 583
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(234 281)	(146 958)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	(316)	317
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	10 000	(10 000)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(424 173)	(821 515)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	559 782	456 007
Titres de placements, titres de transaction	188	(10 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(157 866)	(130 989)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	19 629	(649)
Impôts sur les bénéfices	(54 389)	(35 638)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	303 744	(259 842)
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	11 541	8 971
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(9 938)	16 831
Acquisition / Cession immobilisations	(19 408)	(20 093)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(17 805)	5 709
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	(61 752)	120 068
Augmentation / diminution ressources spéciales	(645)	(550)
Dividendes versés	(22 464)	(20 736)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(84 861)	98 782
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	201 078	(155 351)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	(42 511)	112 840
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	(42 511)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2018, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 23 990 KTND au 31 Décembre 2018.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 319 440 KTND au 31/12/2018 contre 310 117 KTND au 31/12/2017 et se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	189 863	180 448
Provision/Décote de Garantie	82 500	87 579
Provisions à caractère générale dite collective	23 990	19 493
Provision pour passifs et charges	8 993	11 305
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 688	5 543
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 187	2 598
Provision pour dépréciation de titres	2 451	2 299
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	612	685
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	167
Total	319 440	310 117

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2018, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2017 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC7 - Autres Actifs		40 110	2 847	42 957
	Reclassement du compte Assurance flotte personnel UIB à imputer de PAS (b) à AC7 (b)		-67	
			2 914	
	Reclassement des comptes position/contre-valeur de change structurel à imputer de PAS (b) à AC7 (b)			
PAS - Autres passifs		151 288	2 847	154 135
	Reclassement du compte Assurance flotte personnel UIB à imputer de PAS (b) à AC7 (b)		-67	
			2 914	
	Reclassement des comptes position/contre-valeur de change structurel à imputer de PAS (b) à AC7 (b)			

**Notes aux états financiers arrêtés au
31 Décembre 2018**
Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2018 un solde de 420 800 KTND contre 165 449 KTND au 31/12/2017. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Banque Centrale comptes ordinaires	371 717	129 876
Caisse espèces en dinars	27 742	22 119
Alimentation GAB	10 425	7 773
Remise des fonds à IBS	7 044	3 876
Caisse espèces en devises	1 874	1 426
Espèces en route	2 042	514
CCP et TGT comptes ordinaires	15	47
Sous total	420 859	165 631
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(59)	(182)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	420 800	165 449

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 53 892 KTND au 31/12/2018 contre 83 562 KTND au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Placement devises chez la BCT	17 862	36 444
Placements chez les correspondants étrangers	-	23 489
Créances sur autres établissements financiers	-	10 168
Autres concours	4 290	7 177
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	12 752	6 313
Placements chez les correspondants locaux	19 000	-
Sous total	53 904	83 591
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(12)	(29)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	53 892	83 562

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur les établissements bancaires	-		53 904	73 423
Créances sur les établissements financiers	-	-	-	10 168
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	-	-	53 904	83 591

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	41 152	-	-	-	41 152
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	12 752	-	-	-	12 752
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	53 904	-	-	-	53 904

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2018 un solde de 5 333 826 KTND contre 4 938 435 KTND au 31/12/2017, soit une variation de 395 391 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	341 629	285 978
Autres concours à la clientèle	5 351 812	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	38 506	38 277
Sous total	5 731 947	5 324 677
Agios et intérêts réservés	(101 768)	(98 722)
Provisions sur créances douteuses	(189 863)	(180 448)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(82 500)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	(23 990)	(19 493)
Total Créances sur la clientèle	5 333 826	4 938 435

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	341 629	-	-	-	-	341 629
Autres concours à la clientèle	1 571 742	795 264	2 239 448	252 669	492 689	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	7 902	3 660	20 009	4 328	2 607	38 506
Total des créances brutes sur la clientèle	1 921 273	798 924	2 259 457	256 997	495 296	5 731 947

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1	341 628	341 629
Autres concours à la clientèle	250	5 351 562	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	-	38 506	38 506
Sous total	251	5 731 696	5 731 947
Agios et intérêts réservés	-	(101 768)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	-	(189 863)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(82 500)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(23 990)	(23 990)
Total Créances sur la clientèle	251	5 338 575	5 338 826

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions sur créances douteuses	(189 863)	(180 448)
Provisions sur décotes de garanties	(82 500)	(87 579)
Total Provisions risque de contrepartie	(272 363)	(268 027)
Provisions à caractère générale dite collective	(23 990)	(19 493)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(296 353)	(287 520)
Agios sur comptes non mouvementés	(43 029)	(42 414)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 847)	(10 046)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 545)	(5 158)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(34 026)	(32 831)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 281)	(2 395)
Commissions réservées sur cautions dinars	(35)	(34)
Autres commissions réservées	(7 005)	(5 844)
Total agios et intérêts réservés	(101 768)	(98 722)
Total Agios et provisions sur clientèle	(398 121)	(386 242)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Engagements bilan*	5 244 765	4 837 475	468 339	461 384	5 713 104	5 298 859
Engagements hors bilan	503 310	461 303	9 791	6 050	513 101	467 353
Sous-total	5 748 075	5 298 778	478 130	467 434	6 226 205	5 766 212
Autres engagements**					18 843	25 818
Total	5 748 075	5 298 778	478 130	467 434	6 245 048	5 792 030

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 5,237 KTND.

** Dont 20,807 KTND d'intérêts courus non échus, (9,555) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 5,576 KTND échéance à recouvrer en capital et intérêts.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2017	(268 027)
Dotations aux provisions	(41 808)
Reprises sur provisions	20 691
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	5 018
Utilisations	11 701
Utilisations sur décotes des garanties	62
Stock de clôture au 31/12/2018	(272 363)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	1	1600	341 628	284 377	341 629	285 978
Autres concours à la clientèle	250		5 351 562	5 000 422	5 351 812	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	-	-	38 506	38 277	38 506	38 277
Sous total	251	1 600	5 731 696	5 323 076	5 731 947	5 324 677
Agios et intérêts réservés	-	-	(101 768)	(98 722)	(101 768)	(98 722)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(189 863)	(180 448)	(189 863)	(180 448)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(82 500)	(87 579)	(82 500)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(23 990)	(19 493)	(23 990)	(19 493)
Total Créances sur la clientèle	251	1 600	5 333 575	4 936 834	5 333 826	4 938 435

Au 31-12-2018, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 238 486 KTND contre 272 007 KTND au 31-12-2017.

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	en KTND	
	31/12/2018	31/12/2017
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	18 596	19 098

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2018 un solde de 39 740 KTND.

	31/12/2018	31/12/2017
Autres placements	39 740	39 740
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL	7 000	7 000
TITRE SAOUF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 146 087 KTND contre 138 648 KTND au 31/12/2017.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017
Titres d'investissement	146 958	139 222
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
Sous total	154 226	146 490
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(314)	(144)
Provisions pour dépréciation titres	(2 137)	(2 155)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(5 688)	(5 543)
Total Portefeuille d'investissement	146 087	138 648

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2017	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2017
Titres d'investissement - BTA	92 000	2367		94 367
Emprunt National	24 000	789		24 789
Titres d'investissement FG SICAR	14 616	1 700	(5 543)	10 773
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	3 645	105		3 750
Titres de participation	3 420		(2 155)	1 265
Part dans les entreprises liées	3 848		(144)	3 704
Total	141 529	4 961	(7 842)	138 648

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2018	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2018
Titres d'investissement - BTA	94 000	506	-	94 506
Emprunt National	18 000	591	-	18 591
Titres d'investissement FG SICAR	24 616	1624	(5 688)	20 552
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	7 583	38	-	7 621
Titres de participation	3 420	-	(2 137)	1 283
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(314)	3 534
Total	151 467	2 759	(8 139)	146 087

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2017	Acquis	Cession/ remb	Créances rattachées	Dotation	reprise	Total net au 31/12/2018
Titres d'investissement - BTA	94 367	22 000	(20 000)	(1 861)			94 506
Emprunt National	24 789		(6 000)	(197)			18 592
Titres d'investissement-FG SICAR	10 773	10 442	(441)	(77)	(145)		20 552
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	3 750	5 000	(1 062)	(68)			7 620
Titres de participation	1 265					18	1 283
Part dans les entreprises liées	3 704				(170)		3 534
Total	138 648	37 442	(27 503)	(2 203)	(315)	18	146 087

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 137)	(2 155)
Total	1 283	1 265

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Bons de trésor et assimilables (BTA)	94 000	92 000
Emprunt National	18 000	24 000
Placement Fonds SICAR	24 616	14 616
Emprunts obligataires	7 583	3 645
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 624	1 700
Créances rattachés sur BTA	506	2 367
Créances rattachées sur emprunt national	591	789
Créances rattachés sur emprunts obligataires	38	105
Total Titres d'Investissement	146 958	139 222

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018	Valeur brute 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	251	246	497	270	227
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Sté Dev.Parc.Act Eco.Zaris	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	-	73	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Tech.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 815	0,033%	-	-	-	-	-	-
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	-	-	-	-	-	-
Titres de participations			3 420	2 137	1 283	3 420	2 155	1 265

** Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018	Valeur brute 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
Internationale Sicar	169 900	33,980%	1 715	221	1 494	1 715	111	1 604
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	22 763	99,838%	1 133	93	1 040	1 133	32	1 101
Parts dans les entreprises liées			3 848	314	3 534	3 848	143	3 705

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2018	Résultat net 2018
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 -1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 621	1 502
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	966	(75)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 107	(286)

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 48 944 KTND au 31/12/2018 contre un solde de 45 143 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2017	Acquis	Cessions	Reclassement	V. Brute au 31/12/2018	Amort. Cumulé 31/12/2018	VCN Au 31/12/2018
Logiciels informatiques	15 744	990	-	(368)	16 366	(12 747)	3 619
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	24 347	2 577	-	145	27 069	(21 118)	5 951
Immeubles d'exploitation	10 275	400	-	-	10 675	(4 849)	5 826
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(222)	342
Agencement aménagement installation	65 069	3 096	-	277	68 442	(45 662)	22 780
Terrains	1 047	-	-	-	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(243)	34
Matériel roulant	2 370	447	(30)	-	2 787	(1 849)	938
Matériel et mobilier de bureau	12 741	615	(38)	-	13 318	(10 920)	2 398
Équipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(105)	6
Immobilisations incorporelles en cours*	-	3 491	-	-	3 491	-	3 491
Immobilisations corporelles en cours	461	2 373	-	(422)	2 413	-	2 413
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	23	4	-	-	27	-	27
TOTAL	142 911	13 993	(68)	(368)	156 469	(107 525)	48 944

(*Y compris 1.220 KTND représentant le coût salarial du personnel affecté au projet CBS .

	Amort. Cumulé 31/12/2017	Dotation	Sortie	Reclass	Amort. Cumulé 31/12/2018
Logiciels informatiques	(11 417)	(1 330)	-	-	(12 747)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(18 678)	(2 440)	-	-	(21 118)
Immeubles d'exploitation	(4 648)	(201)	-	-	(4 849)
Immeubles hors exploitation	(211)	(11)	-	-	(222)
Agencement aménagement installation	(40 694)	(4 967)	-	-	(45 662)
Fonds de commerce	(230)	(13)	-	-	(243)
Matériel roulant	(1 557)	(323)	30	-	(1 849)
Matériel et mobilier de bureau	(10 419)	(501)	-	-	(10 920)
Équipements logements de fonction	(105)	(1)	-	-	(105)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(97 769)	(9 787)	30	-	(107 525)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 64 148 KTND au 31/12/2018 contre 42 957 KTND au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31 Décembre 2017 Retraité	31 Décembre 2017 Publi�
Cr�dits aux personnels	19 896	17 358	17 425 *
Comptes d'attente et de r�gularisation actifs	31 926	11 186	8 272 *
Cr�ances prises en charge par l'Etat	5 237	6 110	6 110
Action en d�fense	3 211	5 565	5 565
Divers autres actifs	4 305	3 035	3 035
Etat Imp�ts et taxes	114	177	177
Sous total Autres actifs	64 689	48 431	40 584
Provisions sur autres actifs	(541)	(474)	(474)
Total Autres actifs	64 148	42 957	40 110

[*] Chiffres retrat s pour les besoins de la comparabilit  (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de r gularisation se d taillent comme suit :

	31/12/2018	31 D�cembre 2017 Retraité	31 D�cembre 2017 Publi�
Debit � r�gulariser et divers	2 152	2 541	2 541
Produits � recevoir	3 025	1 628	1 628
Autres comptes de r�gularisation actif	25 000	5 634	2 720 *
Charges pay�es ou comptabilis�es d'avance	1 749	1 383	1 383
Total Comptes d'attente et de r�gularisation actifs	31 926	11 186	8 272

[*] Chiffres retrat s pour les besoins de la comparabilit  (Cf. Note 2.8)

Les mouvements par cat gorie d'actif des provisions et r sorptions y aff rentes au cours de l'exercice 2018 se d taillent ainsi:

	Provision 2017	Dotation 2018	Reprise	Provision 2018
Cr�diteurs et D�biteurs Divers Contentieux	288	4	-	292
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	92	68	-	160
Erreurs de Caisse	94	89	94	89
Total	474	161	94	541

Le d tail des actions en d fense se pr sente comme suit :

	Montant de l'affaire 2018	Montant de l'affaire 2017
Affaires Contentieux Social *	158	2 315
Affaires Solles Arr�ts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 558	2 605
Affaires Civiles	421	427
Affaires P�nales	65	180
Affaires prud'homales	9	37
Total	3 211	5 565

* La diminution des montants des affaires en contentieux social s'explique en grand partie par la lev e de la saisie-arr t pratiqu e par la CNSS suite   la cl ture de l'affaire en contentieux soit un montant de 2.156KTND

3.2 Notes sur les postes du passif

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 150 520 KTND au 31/12/2018 contre un solde de 81 043 KTND au 31/12/2017.

	31/12/2018	31/12/2017
Pension	-	55 000
Emprunt dinars auprès de la BCT*	150 000	26 000
Dettes rattachés BCT	520	43
Total Banque Centrale et CCP	150 520	81 043

*Dont un emprunt de 80 MDT relatif à l'appel d'offre à six mois conformément à la circulaire aux banques N°2017-02 qui vise à orienter les crédits bancaires vers le financement de l'investissement dans le secteur réel.

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2018 à 166 582 KTND contre 201 403 KTND au 31/12/2017 se détaillant comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	166 450	201 397
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	132	6
Total	166 582	201 403

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 166 450 KTND au 31/12/2018 se détaillant comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	67 650	58 500
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	98 327	142 210
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	473	687
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	166 450	201 397

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	166 450	-	-	-	166 450
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	132	-	-	-	132
Total	166 582	-	-	-	166 582

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	166 450	201 397
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	132	6
Total	-	-	166 582	201 403

Au 31-12-2018 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 688 794 KTND au 31/12/2018 contre 4 122 346 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	1 459 567	1 250 257
Comptes d'épargne	1 507 229	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	1 573 713	1 323 382
Certificats de dépôts	63 081	71 922
Autres dépôts et avoirs	85 204	86 555
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 688 794	4 122 346

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 459 567	-	-	-	1 459 567
Comptes d'épargne	1 507 229	-	-	-	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	877 131	603 512	93 070	-	1 573 713
Certificats de dépôts	63 081	-	-	-	63 081
Autres dépôts et avoirs	85 204	-	-	-	85 204
Total	3 992 212	603 512	93 070	-	4 688 794

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	9 302	2 555	1 450 265	1 247 702	1 459 567	1 250 257
Comptes d'épargne			1 507 229	1 390 230	1 507 229	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	10 258	10 380	1 563 455	1 313 002	1 573 713	1 323 382
Certificats de dépôts			63 081	71 922	63 081	71 922
Autres dépôts et avoirs			85 204	86 555	85 204	86 555
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	19 560	12 935	4 669 234	4 109 411	4 688 794	4 122 346

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 390 088 KTND au 31/12/2018 contre 454 000 KTND au 31/12/2017 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires	182 653	225 034
Emprunts subordonnés	40 000	80 000
Ressources spéciales	18 442	19 305
Emprunt en devises	138 072	117 444
Dettes rattachées	10 721	12 217
Total Emprunts et ressources spéciales	390 088	454 000

*Remboursement de l'Emprunt Subordonné à durée déterminée en date du 12 Novembre 2018.

	Jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée indéterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	2 685	1 339	9 954	1 866	2 798	-	18 642
Emprunts obligataires	22 045	20 313	106 365	15 165	18 765	-	182 653
emprunt en devise	17 582	10 477	83 819	26 194	-	-	138 072
Dettes rattachées	10 721	-	-	-	-	-	10 721
Total Emprunt et ressources spéciales	53 033	32 129	200 138	43 225	21 563	40 000	390 088

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires	-	-	182 653	225 034
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	80 000
Emprunt en devises	-	-	138 072	117 444
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	1 368	709
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	9 331	11 497
Total Emprunts matérialisés	-	-	371 424	434 684
Ressources spéciales	-	-	18 442	19 305
Dettes rattachées Ressources spéciales	-	-	22	11
Total ressources spéciales	-	-	18 464	19 316
Total Emprunts et ressources spéciales	-	-	390 088	454 000

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2018 se détaille comme suit :

	Solde d'ouverture	Emissions	Ecart de change	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	225 034	-	-	(42 381)	182 653
Emprunt Subordonnée	80 000	-	-	(40 000)	40 000
Emprunt en devises *	117 444	12 344	19 714	(11 430)	138 072
Dettes rattachées	12 206	762	-	(2 269)	10 699
Total	434 684	13 106	19 714	(96 080)	371 424

*Un emprunt contracté auprès de l'AFD -ligne SUNREF de 3,6 MEUR

Emprunts obligataires:

(en M.TND)

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2018
UB 2009-1	100 MDT	Cat A 5,25%	10	100	297 000	30	3
		Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	10
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45	25
UB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+1%	10	100	182 500	18	6
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	32	21
UB 2011-2	50-75 MDT	Fixe 5,9%	7	100	514 910	51	7
UB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	35	10
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	5	2
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	0	0
UB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5	2
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12	5
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32	26
UB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46	37
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	29	29
Total=							188

Emprunts subordonnés Société Générale:

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 180 965 KTND au 31/12/2018 contre 154 135 KTND au 31/12/2017 et se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31 Décembre 2017 Retraité	31 Décembre 2017 Publi�
Comptes d'attente et de r�gularisation passif	59 269	42 252	39 405 *
Etat Imp�ts et taxes	31 636	30 522	30 522
Sommes dues au personnel	20 443	22 828	22 828
Valeurs exigibles apr�s encaissement	23 841	15 813	15 813
Provision pour passifs et charges	8 993	11 305	11 305
Provision sur engagement hors bilan	5 343	2 765	2 765
Saisies arr�ts clients	8 314	6 537	6 537
Provision sur ch�ques certifi�s	9 210	13 457	13 457
Charges provisionn�es pour cong� � payer	3 693	3 443	3 443
Cotisation CNSS	6 016	4 347	4 347
Fournisseurs factures � payer	4 207	866	866
Total Autres passifs	180 965	154 135	151 288

(* Chiffres retraits pour les besoins de la comparabilit  | Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se d taillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour risques divers *	545	7 127
Provision pour risques administratifs**	6 114	2 216
Provision sur action en d�fense	1 336	1 001
Provision pour action en justice	998	961
Total Provision pour passifs et charges	8 993	11 305

* Reprise de provisions constat e suite aux cl tures des dossiers de contr les CNSS et Fiscal.

**Dont indemnit  de d part   la retraite constat e en 2018 de 3.898 KTND en contre partie des charges du personnel

Le poste «Comptes d'attentes et de r gularisation» se d taillent comme suit :

	31/12/2018	31 D�cembre 2017 Retra�t�	31 D�cembre 2017 Publi�
Cr�diteurs divers	21 227	15 552	15 619 *
Charges � payer	24 419	20 328	20 328
Divers comptes de suspens	6 981	2 960	46 *
Prime d'assurance cr�dit � reverser	2 963	1 152	1 152
Commission de garantie et de p�r�quation change	869	764	764
Autres produits per�us d'avance	1 403	835	835
Produits per�us d'avance	1 050	405	405
Fournisseurs bons de carburant	164	125	125
Assurance vie personnel	89	81	81
Dividendes � payer	104	50	50
Autres comptes de r�gularisation passif	-	1	1
Total Comptes d'attente et de r�gularisation passif	59 269	42 252	39 405

(* Chiffres retraits pour les besoins de la comparabilit  | Cf. Note 2.8)

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élevaient à 242 461 KTND au 31/12/2018 contre 178 129 KTND au 31/12/2017 soit une augmentation de 64 332 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	14 524
Autres réserves	186 216	125 775
Fonds social	14 165	13 030
Total Réserves	242 461	178 129

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élevait à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élevait à 530 488 KTND au 31/12/2018 contre 441 007 KTND au 31/12/2017, soit une variation 89 481 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prième d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2017	172 800	4	10 734	75 505	11 943	24 800	75 798	371 584
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	20 738	3 790	50 270	1 000		(75 798)	-
Distribution de dividendes		(20 736)						(20 736)
Résultat de l'exercice							90 072	90 072
Autres mouvements sur Fonds social					87			87
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	6	14 524	125 775	13 030	24 800	90 072	441 007
Affectation du résultat de l'exercice N-1		25 876	2 756	60 440	1 000		(90 072)	-
Distribution de dividendes		(22 464)						(22 464)
Résultat de l'exercice							111 809	111 809
Autres mouvements sur Fonds social					136			136
Situation à la clôture de l'exercice 2018	172 800	3 418	17 280	186 215	14 166	24 800	111 809	530 488

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 744 369 KTND au 31/12/2018 contre 693 403 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	496 966	458 537
Avais donnés en devises	21 020	31 860
Cautions émises en faveur de la clientèle	220 419	195 499
Avais donnés en dinars	5 964	7 507
Total Cautions, avais et autres garanties données	744 369	693 403

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Cautions, avais et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	744 369	693 403
Cautions, avais et autres garanties donnés	-	-	744 369	693 403

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élevaient à 266 901 KTND au 31/12/2018 contre 232 145 KTND au 31/12/2017. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Ouverture de Credoc Import confirmé	220 271	217 937
Ouverture Credoc Import non confirmé	42 782	11 438
Sous total credoc Import	263 053	229 375
Confirmation de Credoc export	3 685	2 124
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	163	646
Sous total credoc export	3 848	2 770
Total Crédits documentaires	266 901	232 145

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Ouverture de Credoc Import confirmé	-	-	220 271	217 937
Ouverture Credoc Import non confirmé	-	-	42 782	11 438
Sous total Credoc Import	-	-	263 053	229 375
Confirmation de Credoc export	-	-	3 685	2 124
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	163	646
Sous total Credoc export	-	-	3 848	2 770
Total Crédits documentaires	-	-	266 901	232 145

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 106 863 KTND au 31/12/2018 contre 115 231 KTND au 31/12/2017.

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financements donnés aux clientèles	106 863	115 231
Total Engagements de financements donnés	106 863	115 231

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	106 863	115 231
Total Engagements de financements donnés	-	-	106 863	115 231

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 517 503 KTND au 31/12/2018 contre 1 159 545 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues des autres établissements de crédit	569 345	512 484
Compagnies d'assurance	1 129	1 113
Garanties reçues de la clientèle	831 941	559 121
Garanties reçues de l'Etat	91 966	73 653
Garantie ARIZ	23 122	13 174
Total Garanties reçues	1 517 503	1 159 545

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 569 345 KTND au 31/12/2018 contre 512 484 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	496 965	458 538
Garanties données par la Société Générale	254	238
Garanties reçues des correspondants étrangers	66 462	49 212
Confirmation banque Credac export	3 847	2 770
Garanties reçues des correspondants locaux	1 817	1 726
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	569 345	512 484

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 831 941 KTND au 31/12/2018 contre 559 121 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Garanties hypothécaires	770 024	496 556
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 917	62 565
Total Garanties reçues de la clientèle	831 941	559 121

* Reprise en compte des garanties hypothécaires classées C0 et C1 dans le module ACP.

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 91 966 KTND au 31/12/2018 contre 73 653 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Autres garanties reçues de l'Etat	51 759	32 127
SOTUGAR	14 783	15 588
RNG et POPRODI	25 424	25 938
Total Garanties reçues de l'Etat	91 966	73 653

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Achat au comptant	19 652	29 980
Vente au comptant	19 655	29 192

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Achat à terme	136 562	71 944
Vente à terme	131 165	70 729

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 433 140 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 296	1 034
Opérations avec la clientèle	421 170	304 335
Autres intérêts et revenus assimilés	8 674	9 027
Total Intérêts et revenus assimilés	433 140	314 396

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 111 038 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions sur comptes	17 831	15 995
Commissions sur opérations de caisse	1 903	1 798
Commissions sur crédits	34 646	29 044
Commissions sur monétique banque à distance	28 595	23 794
Autres commissions	8 876	7 562
Commissions sur moyens de paiement	7 762	7 087
Autres produits sur services financiers	11 425	10 541
Total Commissions (en produits)	111 038	95 821

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 36 960 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Gain net sur titres de transaction	188	-
Gain net sur titres de placement	103	-
Gain net sur opérations de change	36 669	29 328
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 960	29 328

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 9 339 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur obligations	305	276
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 671	883
Intérêts sur bons de trésor assimilables	5 427	6 238
Intérêts sur emprunt national	1 279	1 648
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	657	490
Total Revenus du portefeuille d'investissement	9 339	9 535

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 222 546 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	13 278	8 323
Emprunts et ressources spéciales	25 812	21 746
Opérations avec la clientèle	178 427	123 704
Autres intérêts et charges	5 029	1 262
Total intérêts courus et charges assimilées	222 546	155 035

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 5 193 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions monétiques	3 656	2 696
Redevances et prestations	305	239
Autres commissions	320	195
Rémunération du fonds géré SICAR	234	169
Frais de confection carnet de chèques	117	92
Frais télégrammes télex	200	181
Règlement télécom SMS Banking	361	346
Total Commissions encourues	5 193	3 918

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 24 226 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Coût net du risque clientèle	23 427	12 332
Coût net du risque divers	799	3 740
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24 226	16 072

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions collectives	4 497	4 267
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	41 808	37 436
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(20 691)	(26 992)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(5 017)	(1 999)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	3 152	615
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(563)	(857)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(11)	(244)
Cession de créances à l'IRC	11 046	10 997
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(11 702)	(10 597)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(62)	(486)
Perte couverte par des provisions	716	85
Reprise sur agios réservés utilisés sur cession de créances	(4 147)	(7 256)
Reprise sur agios réservés utilisés sur créances passées par perte	(1 079)	(114)
Perte couverte sur agios réservés utilisés sur cession de créances	4 147	7 256
Perte couverte sur agios réservés utilisés sur créances passées par perte	1 079	114
Pertes non couvertes de contrepartie	257	121
Gains de cession	(3)	(14)
Total Coût net du risque clientèle	23 427	12 332

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 552	6 543
Reprises sur provisions pour risques et charges	(7 402)	(2 577)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(304)	(99)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	70	459
Perte sur éléments hors exploitation	6 867	309
Gain sur éléments hors exploitation	(856)	(1 123)
Perte sur autres éléments d'exploitation	1 072	228
Total Coût net du risque divers	799	3 740

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -297 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Dotation aux provisions sur titres de participation	(170)	(130)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(168)	(261)
Reprise de provisions sur titres de participation	18	19
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	23	27
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(297)	(345)

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 116 582 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du personnel	86 727	75 556 *
Charges sociales	21 509	18 663 *
Autres charges de personnel	4 448	4 121 *
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 898	-
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	-	(305)
Total Frais de personnel	116 582	98 035

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 42 361 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'exploitation non bancaires	17 615	15 231
Autres charges générales d'exploitation	24 746	12 370
Total Charges générales d'exploitation	42 361	27 601

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 24 746 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Loyers commerciaux	3 718	3 539
Maintenance logiciel Informatique	4 015	2 988
Autres services extérieurs	1 239	1 116
Assurance globale banque	1 124	948
Maintenance matériel Informatique	245	672
Entretien et nettoyage Immeubles	523	483
Loyer personnel logements de fonction	287	280
Gardiennage et surveillance	526	539
Assurance Immeubles et voitures	399	378
Honoraires commissaires aux comptes	394	329
Rémunération d'intermédiaires	647	614
Sous-traitance archives	220	144
Frais judiciaires	279	201
Entretien et réparation divers	157	67
honoraires service assistance Société Générale	68	44
Sous-traitance Informatique	28	27
Maintenance et consommable photocopieurs	-	1
Commissions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	10 877	-
Total Autres charges générales d'exploitation	24 746	12 370

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 51 695 KTND se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat comptable avant dotations aux provisions et Impôt	224 568	182 430
(+) Déductions nets Réintégrations	(10 981)	(7 822)
Résultat fiscal avant provisions	213 587	174 608
- Déduction provisions 2018	49 456	42 318
Résultat fiscal	164 126	132 290
Réinvestissement	20 528	10 441
Résultat fiscal après réinvestissement	143 598	121 849
Taux d'Impôt	36,00%	35,00%
Impôt sur les sociétés	51 695	42 647

Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise -5 744 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Parte Extra-ordinaire*	(5 744)	(6 092)
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(5 744)	(6 092)

*Une charge extra-ordinaire relative à la contribution conjoncturelle de 4% de la base de calcul de l'impôt sur les Sociétés, décidée au niveau de l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

La dite contribution, répond aux conditions prévues par le paragraphe 18 de la norme comptable NC08, relative au Résultat Net de l'exercice et Éléments Extraordinaires, ce qui justifie sa présentation au niveau de l'Etat de Résultat sous la Rubrique "Éléments Extraordinaires".

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2018, est de 3,235 DT.

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de la période	111 809	90 072
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,235	2,606

Le résultat par action ainsi déterminé en 2018 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie**Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités**

	31/12/2018	31/12/2017
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	420 860	165 632
Créances sur les établissements bancaires et financiers	53 816	73 573
Emprunts auprès de la banque centrale	(150 000)	(81 000)
Dépôts des établissements bancaires	(165 977)	(200 710)
Dépôts des établissements financiers *	(132)	(6)
Total	158 567	(42 511)

*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

3.7- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% .

Les commissions supportées par la banque en 2018 au titre de cette garantie s'élevaient à 322 Dinar y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2018, en vertu de la convention précitée, s'élevaient à 1 088 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2018 au titre de ce prêt, s'élevaient à 2 495KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2018 au titre de ce prêt, s'élevaient à 2 120 KTND.

Le dit prêt est arrivé à l'échéance en date du 12 novembre 2018.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 13 Décembre 2018, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 400 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 K Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2018 au titre de cette convention, se sont élevés à 50 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif «LABO» des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 KEuros hors taxes. Les honoraires supportés par la banque en 2018 au titre de cette convention, s'élève à 17 KTND HT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2018, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. La charge supportée par la banque en 2018 au titre de cette convention, s'élève à 206 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale. Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an. Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2018 est de 145KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4,632 KEuros Hors TVA. Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013. La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2018 s'élève à 15 KTND.

- L'UIB a réalisé deux opérations de refinancement avec la SG d'un montant global de 33MUSD qui se détaille ainsi:

Une opération de 17 MUSD réalisée en octobre et validée par le Conseil d'administration du 19 octobre 2017.
 Une opération de 6 MUSD réalisée le 6 novembre 2017 sur une période de 3 mois au taux Libor 3 mois majoré d'un spread de 56 points de base.
 Une opération d'emprunt de 10 MUSD réalisée le 28 novembre 2017 sur une période de 3 mois au taux Libor 3 mois majoré d'un spread 52 points de base.

Ces emprunts ont servi à financer plusieurs opérations clientèle.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 14 Décembre 2017.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2018 s'élève à 137 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2018. L'encours de ces opérations au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	31 780	31 780
	EUR	9 045	31 016
Total			62 796
Credoc Import	USD	20 433	61 215
	EUR	24 847	85 198
Total			146 413
Credoc Export	USD	158	475
	EUR	734	2 516
Total			2 991
Garanties Emises	EUR	3 920	13 441
	MAD	327	102
Total			13 543
Garanties Reçues	TND	69 371	69 371
	USD	8 526	25 545
	EUR	83 171	285 188
Total			380 104

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat de "Rentabilité Brute de l'Opération" portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an .

La charge de maintenance supportée par la banque au cours de l'exercice 2018 est de 18 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018, avec la Société Générale un contrat de mise à disposition de l'outil de gestion du module ALM dynamique "RAPSOBY"

permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans .

La redevance supportée par la banque au cours de l'exercice 2018 est de 181KTND y compris la TVA non déductible.

Opérations avec la société "Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 2 597 créances pour un total d'engagements cédés de 15 193 KTND et à un prix de cession de 2 597 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 13 Décembre 2018.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel de 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018 s'élève à 20 KTND HTVA.

- L'UIB a révisé les termes de la convention conclues avec l'IRC. Les honoraires de la prestation faite par l'UIB seront portés de 20KTND à 30KTND HTVA à partir du 01 janvier 2019.

La dite convention a été validée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

-L'IRC a souscrit à deux placements à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2018 comme suit:

Montant	Taux	en KTND	
		Date de Souscription	Date d'échéance
1 500	8,11	13/03/2018	15/03/2019
750	9,79	29/10/2018	19/03/2019

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 426 KTND au 31/12/2018.

Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018, s'élève à 10 K.TND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2018, s'élèvent à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2018, s'élèvent à 5,673KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K.TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2018 est de 5 K.TND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu de laquelle l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND.

Le remboursement se fera selon les modalités et les conditions suivantes:

-Montant :250 000,000 TND

-Date de libération: 31-12-2018

-Taux d'intérêt:8,5%

-Durée:3 ans

-Franchise:-

-Nombre d'échéance:1

- Les dépôts de l'UIB FINANCE chez l'UIB totalisent 1 036 KTND au 31/12/2018 .

Opérations avec la société "International – Sicar"

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- L'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- L'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2018, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'International SICAR s'élèvent à 8 700 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 43 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2018 s'élève à 30 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 19 KTND HTVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'International SICAR s'élève à 5 KTND hors TVA.

-L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar), s'élève à 9KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 11 KTND Hors TVA.

-L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR). Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la participations en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 10KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 13 KTND Hors TVA.

Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'International Sicar , qui modifie la rémunération de l'International Sicar en ce qui concerne les plus values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 relative à la commission sur plus values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 26 KTND Hors TVA.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

-L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 442 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 11 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 2 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 3 KTND.

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Vingt Mille (20 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 528 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 13 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

- L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifiée par le conseil du 14 décembre 2017.

La charge supportée par la banque en 2018 au titre de cette convention s'élève à 7 KTND y compris la TVA non déductible.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 13 KTND.

-L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 12 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

-L'UIB a conclu, avec la SICAR, trois conventions de placement "compte à terme". Le détail est résumé dans le tableau ci-après:

en KTND			
Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
200	9,77	01/01/2018	30/01/2019
272	10,00	24/12/2018	22/06/2019
371	9,99	29/01/2019	28/07/2019
442	9,75	21/12/2018	21/03/2019
1 570	9,75	07/12/2018	07/03/2019

- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 8.846 KTND au 31/12/2018 .

Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.
La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2018 est de 52 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2017 , ainsi que celle des administrateurs telle que fixée annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Rémunération PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme:						
- Salaire	667 157	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	377 185	377 185	-	-	-	-
- Congés payés	20 647	72 106	-	-	-	-
- Autres avantages	40 923	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	293 412	117 130	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	651 654	160 452	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	200 000	200 000
Total	1 399 324	566 421	651 654	160 452	200 000	200 000

Note 34: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale des Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 530 488 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 111 809 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2018, à 544 178 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2018, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élevaient à 301 696 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 7,67% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.

- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-98 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement

des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

FINOR

M. Mustapha MEDHIOUB

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

M. Lamjed MBAREK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2018.

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil "Rentabilité Brute de l'Opération" permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2018, s'élève à 18 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique "RAPSODY", permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2018, s'élève à 46 099 Euro, soit 181 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec l'IRC un contrat de cession de créances totalisant un montant brut de 15 193 KTND, moyennant un prix de cession de 2 597 dinars.
- L'UIB a signé avec l'IRC un avenant au contrat d'assistance conclu le 29 février 2012, ayant pour objet la révision des honoraires au titre des prestations réalisées par l'UIB en les portant de 20 KTND à 50 KTND et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.
Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :
 - Montant : 250 KTND.
 - Date de libération : 31-12-2018.
 - Taux d'intérêt : 8,5%.
 - Durée : 3 ans.
 - Nombre d'échéances : Une seule.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

Opérations avec la société « International SICAR »

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars libéré en totalité.
La société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 20 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2018, s'élève à 20 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 528 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2018

Opérations avec le Groupe Société Générale

- Le conseil d'administration, réuni le 13 décembre 2018, a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe Société Générale pour l'année 2018. Ces contrats comprennent :
 - L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
 - La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.
 - Des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

Les charges supportées par la banque au titre des conventions sus-visées, s'élèvent respectivement à 50 KTND, 17 KTND et 206 KTND en hors TVA.

- Au cours de 2017, l'UIB a contracté trois emprunts à court terme auprès de la Société Générale respectivement pour 17 millions de Dollars, 6 millions de Dollars et 10 millions de Dollars, ayant servi à financer plusieurs opérations à la clientèle sur des maturités équivalentes.

Ces emprunts ont été autorisés par les conseils d'administration du 19 octobre 2017 et du 14 décembre 2017.

Ces trois emprunts ont été totalement remboursés au cours de l'exercice 2018.

Les charges supportées par la banque à ce titre, en 2018, s'élèvent à 137 KTND.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Les commissions supportées par la banque en 2018 au titre de cette garantie, s'élèvent à 322 Dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°00-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2018, s'élèvent à 2 495 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°00-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Cet emprunt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2018.

Les charges d'intérêts supportées par la banque à ce titre, en 2018, s'élèvent à 2 120 KTND.

- L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2018 s'élèvent à 1 088 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2018, s'élève à 145 KTND.

- L'UIB a conclu avec le Groupe Société Générale un contrat de maintenance Narval (application de pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB), moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2018, s'élève à 15 KTND.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel de 20 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018 s'élève à 20 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018, s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1998 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2018, s'élève à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle la banque loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Les produits constatés par la banque, en 2018, s'élèvent à 5 673 Dinars.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2018, s'élève à 5 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2018, s'élève à 5 KTND.

- L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2018, s'élève à 7 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

Opérations avec la société « International SICAR »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International SICAR ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque à ce titre, en 2018, s'élève à 40 KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 13 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 12 KTND.

- L'UIB a conclu, le 1^{er} juillet 2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et ses avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participations ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives, plafonnée à 150 KTND en TTC.

Les fonds débloqués par la banque et gérés par la SICAR totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 8 700 KTND.

Le montant des commissions supportées par la banque, en 2018, au titre de la gestion des fonds s'élève à 43 KTND.

Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 30 KTND.

- L'UIB a conclu, le 27 février 2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2018, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 19 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2018, s'élève à 5 KTND hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 09 février 2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 316 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2018, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 9 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2018, s'élève à 11 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

- L'UIB a conclu, le 17 mars 2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 1 570 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2018, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 10 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2018 s'élève à 13 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017.

- L'UIB a conclu, le 15 janvier 2017, un avenant aux conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 26 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 mars 2018.

- L'UIB a conclu, le 13 mars 2018, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 442 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2018, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 2 KTND.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2018, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

Opération avec la société « Zemni Immobilière »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2018, s'élève à 52 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général sont fixés par les conseils d'administration du 10 juillet 2017 et du 20 avril 2018, sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, dont sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Président Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme :						
- Salaires bruts	667 157	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	377 185	377 185	-	-	-	-
- Congés payés	20 647	72 106	-	-	-	-
- Autres avantages	40 923	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	293 412	117 130	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	651 654	160 452	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	200 000	200 000
TOTAL	1 388 324	688 421	651 654	160 452	200 000	200 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

FINOR

M. Mustapha MEDHIOUB

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

M. Lamjed MBAREK

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 mai 2019, accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ghazi HANTOUS et Mr Chiheb GHANMI.

Bilan au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		au 31/12/2018			au 31/12/2017
ACTIF		brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		13 692 235	5 739 238	7 952 997	8 687 510
AC13 Fonds commercial					
		13 692 235	5 739 238	7 952 997	8 687 510
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines					
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		18 568 255	13 493 684	5 074 571	5 003 635
		18 568 255	13 493 684	5 074 571	5 003 635
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		36 124 790	6 410 012	29 714 778	29 371 014
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		29 163 851	4 596 944	24 566 907	24 672 486
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 960 939	1 813 068	5 147 871	4 698 528
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		122 171 801	25 198 534	96 973 267	97 016 534
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		122 171 801	25 198 534	96 973 267	97 016 534
AC33 Autres placements financiers		715 039 375	7 765 843	707 273 532	655 226 105
AC331 Actions, autres titres à revenu variable		26 418 190	5 101 283	21 316 907	20 651 837
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		656 802 852	2 650 502	654 152 350	597 550 450
AC334 Autres prêts		14 397 098	14 059	14 383 040	14 206 777
AC336 Autres		17 421 235		17 421 235	22 817 040
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		4 987 824		4 987 824	4 846 416
		878 323 790	39 374 389	838 949 402	786 460 069
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte					
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provision pour primes non acquises		10 042 170		10 042 170	9 730 373
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		71 076 618		71 076 618	42 820 906
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		4 707 575		4 707 575	4 003 528
		85 826 363	0	85 826 363	56 554 807
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		240 652 226	55 598 960	185 053 266	196 879 709
AC611 Primes acquises et non émises		24 006 554		24 006 554	21 838 316
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		159 739 006	48 864 445	110 874 561	125 252 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		56 906 666	6 734 514	50 172 152	49 788 927
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		17 808 603	4 511 351	13 297 252	5 797 473
AC63 Autres créances		23 435 468	859 357	22 576 110	15 953 075
AC631 Personnel		697 207	737	696 471	328 893
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		19 865 487		19 865 487	12 897 961
AC633 Débiteurs divers		2 872 774	858 621	2 014 153	2 726 221
AC64 Créances sur ressources spéciales					
		281 896 296	60 969 668	220 926 628	218 630 257
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		18 106 476		18 106 476	28 460 176
AC72 Charges reportées		11 668 784		11 668 784	11 882 127
AC721 Frais d'acquisition reportés		11 668 784		11 668 784	11 882 127
AC73 Comptes de régularisation Actif		24 736 008		24 736 008	25 183 200
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		22 510 320		22 510 320	23 579 626
AC732 Estimations de réassurance		344 199		344 199	601 000
AC733 Autres comptes de régularisation		1 881 488		1 881 488	1 002 573
AC74 Ecart de conversion		2 878 518		2 878 518	2 041 051
		57 389 785	0	57 389 785	67 566 555
Total de l'actif		1 335 696 725	119 576 978	1 216 119 746	1 142 902 833

Bilan au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2 Réserves et primes liées au capital	163 360 184	159 104 621
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5 Résultat reporté	136 858 200	136 727 097
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	325 221 573	320 834 906
CP6 Résultat de l'exercice	17 742 134	7 048 489
Total capitaux propres avant affectation	342 963 706	327 883 395
<u>PASSIF:</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	1 293 000	2 785 550
	1 293 000	2 785 550
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	105 014 865	105 917 634
PA320 Provision d'assurance vie	49 453 514	46 760 756
PA330 Provision pour sinistres (vie)	12 977 521	9 632 195
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	579 092 698	528 937 890
PA340 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	30 302	0
PA341 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	12 319 193	10 427 341
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	0	1 019 275
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	14 517 295	18 071 121
	773 405 387	720 766 211
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	20 458 137	19 950 379
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20 788 572	23 272 753
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	9 241 265	10 047 355
PA63 Autres dettes	29 822 476	25 674 425
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	5 764 931	5 343 973
PA632 Personnel	7 604 638	5 650 205
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 974 455	6 947 945
PA634 Crédoiteurs divers	8 478 452	7 732 302
	59 852 313	58 994 532
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif		
PA711 Estimations de réassurance	14 364 490	9 857 556
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	3 782 713	2 665 209
PA72 Ecart de conversion	18 147 203	12 522 765
	18 147 203	12 522 765
Total du Passif	873 156 040	815 019 438
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		
	1 216 119 746	1 142 902 833

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/2/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2017</u>
PRNV1 Primes acquises					
Primes émises et					
PRNV11 acceptées	+	346 072 840	35 894 772	310 178 069	319 586 276
Variation de la provision					
PRNV12 pour primes non					
acquises	+/-	902 769	-311 797	1 214 566	-30 083 053
		346 975 609	35 582 974	311 392 635	289 503 223
Produits de placements					
alloués, transférés de					
PRNT3 l'état de résultat	+	43 266 973		43 266 973	35 866 989
Autres produits					
PRNV2 techniques	+	867 778	0	867 778	951 137
CHNV1 Charge de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	275 600 209	18 682 046	256 918 164	196 830 672
Variation de la provision					
CHNV12 pour sinistres	+/-	50 154 808	28 255 712	21 899 097	58 613 339
		325 755 018	46 937 757	278 817 260	255 444 011
Variation des autres					
CHNV2 provisions techniques	+/-	-3 553 826		-3 553 826	2 641 934
Participation aux					
CHNV3 bénéfiques et ristournes		5 665 625	1 027 491	4 638 133	3 601 872
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	33 057 267		33 057 267	34 095 582
Variation du montant					
CHNV42 des frais d'acquisition					
reportés	+/-	213 344		213 344	-6 279 439
CHNV43 Frais d'administration	-	24 981 985		24 981 985	28 862 330
commissions reçues					
CHNV44 des réassureurs	+		8 729 196	8 729 196	9 033 736
		58 252 596	8 729 196	49 523 400	47 644 736
Autres charges					
CHNV5 techniques	-	27 841 611		27 841 611	24 414 464
Variation de la provision					
pour égalisation et					
CHNV6 équilibrage	+/-	-1 019 275		-1 019 275	1 019 275
résultat technique de					
l'assurance et/ou de la					
RTNV réassurance non vie	+/-	-21 831 387	-21 111 471	-719 917	-8 444 942

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u>	<u>Cessions et/ou</u>	<u>Opérations nettes</u>	<u>Opérations nettes</u>
	Notes	31/12/2018	rétrocessions 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	12 660 237	357 928	12 302 309	12 152 802
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	3 499 920		3 499 920	2 925 543
PRV22 Produits des autres placements	+				
		3 499 920	0	3 499 920	2 925 543
Reprise de corrections de valeur sur placements	+	1 356 355		1 356 355	1 148 027
PRV23 placements	+	1 356 355		1 356 355	1 148 027
PRV24 placements et de change	+	689 989		689 989	516 666
		2 046 345	0	2 046 345	1 664 693
Plus values non réalisées sur placements	+				
PRV3 placements	+				
PRV4 Autres produits techniques	+	0		0	4 950
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	3 322 070		3 322 070	3 540 623
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./+/-	3 345 326		3 345 326	595 968
		6 667 396	0	6 667 396	4 136 591
Variation des autres provisions techniques					
CHV2 techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	./+/-	2 692 758		2 692 758	3 363 011
		2 692 758	0	2 692 758	3 363 011
Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV3 ristournes		30 302		30 302	0
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	2 511 226		2 511 226	2 488 004
CHV43 Frais d'administration	-	1 922 293		1 922 293	2 003 578
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+			0	0
		4 433 519	0	4 433 519	4 491 582
CHV5 Autres charges techniques	-	457 693		457 693	398 416
CHV9 Charges de placements					
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	110 064		110 064	92 862
CHV91	-	110 064		110 064	92 862
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	1 526 065		1 526 065	1 340 552
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	108 834		108 834	107 703
		1 744 963	0	1 744 963	1 541 117
Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)					
RTV		2 179 871	357 928	1 821 943	2 817 271

L'état de résultat arrêté au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/- -719 917	-8 444 942
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+/- 1 821 943	2 817 271
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	+	58 059 868
PRNT12	Produits des autres placements	+	51 057 574
		58 059 868	51 057 574
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	22 500 461
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	11 446 171
		33 946 632	29 052 783
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	1 825 839
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	25 315 755
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	1 805 442
		28 947 036	26 896 095
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la	-	43 266 973
PRNT2	Autres produits non techniques	+	2 003 328
CHNT3	Autres charges non techniques	-	267 007
	Résultat provenant des activités ordinaires	22 630 837	11 537 104
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	4 562 790
	Résultat provenant des activités ordinaires après im	18 068 047	7 745 278
PRNT4	Gains extraordinaires	+	
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	325 914
	Résultat extraordinaire	-325 914	696 789
	Résultat net de l'exercice	17 742 134	7 048 489
	Effet des modifications comptables (nets CHNT6/PRN d'impôt)		
	Résultat net de l'exercice après modifications compt	17 742 134	7 048 489

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31/12/2018
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçus des assurés	395 592 973	339 090 962
Sommes versés pour paiement des sinistres	-261 926 081	-216 320 073
Encaissements des primes reçues (acceptation)	1 783 940	1 229 207
Sommes versés pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 047 184	-249 968
Commissions versés sur les acceptations	-542 899	-352 051
Décaissements des primes pour les cessions	-34 423 278	-33 880 333
Encaissements des sinistres pour les cessions	7 792 669	7 688 290
Commissions reçus sur les cessions	8 947 076	8 515 736
Commissions versés aux intermédiaires	-31 995 585	-27 171 125
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-32 596 178	-31 609 142
Variation des dépôts auprès des cédantes	-212 223	-102 577
Variation des espèces reçus des cessionnaires	3 384 817	-1 284 106
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-98 683 866	-109 566 168
Encaissements liés à la cession de placements financiers	52 344 258	80 534 103
Taxes et impôts versés au Trésor	-69 521 733	-61 885 594
Produits financiers reçus	61 019 521	51 102 395
autres mouvements	-3 002 312	-12 271 399
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-3 086 084	-6 531 843
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 082 821	-6 112 440
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 000	22 000
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-1 044 893	-6 988 260
Encaissement provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	1 448 000	1 400 000
Décaissement provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-2 835 318	-8 749 616
Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	30 000	3 746 886
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	-4 471 032	-16 681 430
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 796 585	-6 190 036
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-2 796 585	-6 190 036
VARIATION DE TRESORERIE	-10 353 701	-29 403 309
TRESORERIE AU DEBUT DE LA PERIODE	28 460 176	57 863 485
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE	18 106 476	28 460 176
	-10 353 701	-29 403 309

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES AU 31/12/2018

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Engagements Reçus</u>		
Cautions reçues	4 203 529	4 650 659
Cautions Agents Généraux	2 385 000	2 220 000
TOTAL	6 588 529	6 870 659
<u>Engagements donnés</u>		
Cautions données	3 088 217	3 386 741
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	3 421 017	3 719 541

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2018

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
Forme Juridique	Société anonyme faisant appel public à l'épargne
Date de Création	Décembre 1958
Capital social	23 076 930 dinars
Nombre d'actions	2 307 693
Siège social	Square Avenue de Paris Tunis
Secteur d'activité	Assurances et Réassurances
Registre de commerce	B 17339 1996
Code TVA	0002388 V P M 000
Réseau de production	16 Succursales 168 agents 34 courtiers

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2018 a connu les faits marquants suivants :

- La poursuite des efforts de stabilisation et de correction des anomalies du premier lot du projet de refonte du système d'information « Horizon »,
- Un avancement des travaux de mise en œuvre du programme d'exécution du Plan Stratégique et Opérationnel « Vision »,
- La poursuite des actions de communication à travers le lancement d'une campagne publicitaire institutionnelle visant à développer la notoriété de la société et à entretenir son image.
- La poursuite de la stratégie commerciale et d'animation du réseau avec un encadrement et un accompagnement continu de la part d'une équipe commerciale spécifiquement formée.
- Mise en place du nouvel organigramme doté d'une nouvelle vision managériale et de gouvernance offrant une meilleure collaboration entre les différentes entités,
- Un **résultat net** de 17,742 MD contre 7,048 MD en 2017,
- Un **total Bilan** de 1 218,120 MD contre 1 142,903 MD l'année précédente,
- Des **fonds propres** avant résultat de l'ordre de 325 ,222 MD contre 320,835 MD en 2017,
- Une évolution des **primes acquises** de 6,8 % atteignant 359 ,636 MD contre 336,833 MD en 2017,
- Une évolution des **règlements de sinistres** de 37% soit 263,693 MD contre 192,601 MD en 2017,
- Des produits de placements nets de 66,861 MD contre 56,263 MD en 2017.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2018, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre

Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1

Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

* Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisés subrogées à l'entreprise d'assurance.

* Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

* Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2016 et antérieurs	100%
2017	20%
2018	0%.

* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	80%
2017	60%
2018	20%.

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2018 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne des primes acquises non émises des trois derniers exercices.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branche sauf pour la branche aviation qui est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif - la masse salariale.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((Provisions Techniques au 01/01/N + Provisions Techniques au 31/12/N) / 2).

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versés pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2018 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2017.

6-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'Audit pour l'année 2018 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

7-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité d'audit** : composé de trois membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité de placement** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nomination et de rémunération** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines , le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination , rémunération , recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs .

8-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

4-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissements au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2017
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	13 547 985	5 594 988	7 952 997	8 687 510
Autes actifs	103 250	103 250	0	0
TOTAL	13 692 235	5 739 238	7 952 997	8 687 510

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissements au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2017
Materiels de transport	816 764	651 563	165 201	157 027
MMB	3 373 916	2 349 407	1 024 509	970 721
AAI	8 195 036	5 639 732	2 555 304	2 244 312
Materiels Informatique	6 182 539	4 852 982	1 329 557	1 631 575
TOTAL	18 568 255	13 493 684	5 074 571	5 003 635

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissement s et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2017
Terrains	11 863 299		11 863 299	10 854 751
Constructions	24 143 191	6 391 712	17 751 479	18 416 263
Parts dans les sociétés à objet fonci	118 300	18 300	100 000	100 000
TOTAL	36 124 790	6 410 012	29 714 778	29 371 014

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Actions Cotées	108 935 282	108 734 247
Actions Non Cotées	13 236 519	13 171 518
Valeur brute	122 171 801	121 905 765
Provisions	25 198 534	24 889 231
Valeur nette	96 973 267	97 016 534

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Actions Cotées	14 010 643	15 135 274
Actions OPCVM	8 941 380	6 604 535
Actions Non Cotées	2 508 893	2 508 893
Actions étrangères	957 275	957 275
Valeur brute	26 418 190	25 205 977
Provisions	5 101 283	4 554 140
Valeur nette	21 316 907	20 651 837

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires	95 783 852	103 250 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	425 000 000	385 000 000
Placements BTA	135 869 000	109 800 000
Valeur brute	656 802 852	598 200 952
Provisions	2 650 502	650 502
Valeur nette	654 152 350	597 550 450

AC334 - Prêts

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Prêts au personnel	14 366 629	14 194 225
Prêts sur police vie	30 469	26 610
Valeur brute	14 397 098	14 220 835
Provisions	14 059	14 059
Valeur nette	14 383 040	14 206 777

AC336- Autres placements

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôt auprès de la TGT	5 783 800	3 372 142
Placements en devises	11 602 247	19 409 710
Autres dépôts	35 188	35 188
TOTAL	17 421 235	22 817 040

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts en garantie des PPNA	1 480 708	1 174 604
Dépôts en garantie des PSAP	3 507 116	3 671 812
TOTAL	4 987 824	4 846 416

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour primes non acquises	10 042 170	9 730 373
Provision pour sinistres non vie	71 076 618	42 820 906
Prov. pour part. des ass. aux bénéfices	4 707 575	4 003 528
TOTAL	85 826 363	56 554 807

❖ AC6 - Créances

Libellés	Montant brut au 31/12/2018	Provision	Montant net au 31/12/2018	Montant net au 31/12/2017
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises				
	24 006 554		24 006 554	21 838 316
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Primes à annuler	-3 631 741		-3 631 741	-3 302 488
créances sur les assurés etsur les intermédiaires	119 936 434	20 742 155	99 194 279	119 986 267
créances contentieuses	20 625 146	20 607 251	17 895	0
Autres créances	22 809 167	7 515 039	15 294 128	8 568 686
TOTAL	159 739 006	48 864 445	110 874 561	125 252 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances				
	56 906 666	6 734 514	50 172 152	49 788 927
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Rétrocessionnaires	182 640		182 640	59 117
Cédants	3 462 649	1 135 914	2 326 735	539 926
Cessionnaires	14 163 313	3 375 437	10 787 876	5 198 430
TOTAL	17 808 602	4 511 351	13 297 252	5 797 473
AC63 Autres Créances				
Personnel	697 207	736	696 471	328 893
Etat,orga.sécurité sociale	19 865 486		19 865 486	12 897 961
autres débiteurs divers	2 872 774	858 621	2 014 153	2 726 221
TOTAL	23 435 468	859 357	22 576 111	15 953 075
TOTAL GENERAL	281 896 296	60 969 668	220 926 628	218 630 257

❖ AC7–Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Avoirs en banque	16 318 803	26 320 961
CCP	1 763 835	2 081 771
Caisse	23 838	57 444
TOTAL	18 106 476	28 460 176

AC 72 Charges reportées

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'acquisition reportés	11 668 784	11 882 127
TOTAL	11 668 784	11 882 127

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	22 510 320	23 579 626
AC732 Estimation de réassurance	344 199	601 000
AC733 Autres comptes de régularisation		
charges à répartir	0	33 578
Autres produits à recevoir	324 551	274 006
commissions à recevoir	1 556 938	694 990
TOTAL	24 736 008	25 183 200

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES 2017 AVANT AFFECTATIO N	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2018	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	32 100 116	4 255 563			36 355 679
Résultats reportés	136 727 097	2 946 489	-2 815 386		136 858 200
Résultat Décembre 2017	7 048 489	-7 048 489			0
Résultat Décembre 2018				17 742 134	17 742 134
TOTAL	327 883 395	153 563	-2 815 386	17 742 134	342 963 706

Les mouvements sur le fonds social concernent les intérêts des prêts au personnel (444 638 dinars).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Les dividendes relatifs à l'exercice 2017 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2018 à 1 293 000 dinars et représentent des provisions pour litiges.

❖ P3- Provisions techniques brutes

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018	Variation 2017
Prov.pour primes non acquises	105 014 865	105 917 634	-902 769	30 266 837
Prov.Mathématiques Vie	49 453 514	46 760 756	2 692 758	3 363 012
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	12 977 521	9 632 194	3 345 327	595 967
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	579 092 698	528 937 890	50 154 808	66 762 209
Prov.Mathématiques des Rentes	13 753 751	14 395 104	-641 353	-695 013
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	30 302	0	30 302	-10 140
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes	12 319 193	10 427 341	1 891 852	-1 244 656
Prov pour Egalisation décès	0	1 019 275	-1 019 275	1 019 275
Prov pour risques en cours	763 544	3 676 017	-2 912 473	3 336 947
TOTAL	773 405 388	720 766 211	52 639 177	103 394 438

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts en garantie des PPNA	5 050 933	4 922 356
Dépôts en garantie des PSAP	15 407 204	15 028 023
TOTAL	20 458 137	19 950 379

❖ PA6 Autres dettes

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Siège, agents d'assurances et succursales	6 677 892	9 829 425
Autres Créditeurs	14 110 680	13 443 328
TOTAL	20 788 572	23 272 753

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rétrocessionnaires	358 710	180 722
Cédants	2 863 408	1 855 032
Cessionnaires	6 019 147	8 011 601
TOTAL	9 241 265	10 047 355

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et cautionnements reçus	5 764 931	5 343 973
Personnel	7 604 638	5 650 205
État , Organisme de sécurité sociale	7 974 454	6 947 945
Autres Créditeurs divers	8 478 452	7 732 302
TOTAL	29 822 475	25 674 425

❖ PA7Autres passifs

PA71 Comptes de régularisation Passif

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer	8 139 361	5 073 658
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	36 546	359 521
Intérêts de retard des traites	415 034	404 349
Intérêts sur les cautions	453 242	343 459
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	5 320 307	3 676 569
TOTAL	14 364 490	9 857 556

5-NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 322 480 377 DT en 2018 contre 331 739 078 DT en 2017, soit une variation nette 9 258 701 DT.

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
Primes émises non vie PRNV1	346 072 840	35 894 772	310 178 068	319 586 276
Primes émises vie PRV1	12 660 237	357 928	12 302 309	12 152 802
Total	358 733 077	36 252 700	322 480 377	331 739 078

2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 285 484 656 DT 2018 contre 259 580 602 DT en juin 2017 enregistrant une baisse de 25 904 054 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes au 31/12/2018	Cessions 2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
Non vie				
Montants payés CHNV11	275 600 210	18 682 046	256 918 164	196 830 672
Variation de la PSAP CHNV12	50 154 808	28 255 712	21 899 096	58 613 339
Total non vie	325 755 018	46 937 758	278 817 260	255 444 011
Vie				
Montants payés CHV11	3 322 070		3 322 070	3 540 623
Variation de la PSAP CHV12	3 345 326		3 345 326	595 968
Total vie	6 667 396	0	6 667 396	4 136 591
Total général	332 422 414	46 937 758	285 484 656	259 580 602

3-Variation des autres provisions techniques

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Non vie		
var.provisions mathématiques rentes	-641 353	-695 012
var.provisions pour risques en cours	-2 912 473	3 336 946
Total non vie	CHNV2	-3 553 826
Vie		
var.provisions mathématiques	2 692 758	3 363 011
Total vie	CHV2	3 363 011

4-Participations aux bénéficiaires et ristournes

Libellés		Opérations brutes au 31/12/2018	Cessions 2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
Non vie					
participations aux bénéfices payés		1 938 037	323 444	1 614 593	2 717 702
ristournes		1 835 736	704 047	1 131 689	1 284 627
provisions pour participation aux bénéfices		1 628 987	0	1 628 987	-405 228
provisions pour ristournes		262 864		262 864	4 771
Total non vie	CHNV3	5 665 624	1 027 491	4 638 133	3 601 872
Vie					
participations aux bénéfices payés				0	10 140
provisions pour participation aux bénéfices		30 302		30 302	-10 140
Total vie	CHV3	30 302	0	30 302	0

5-Frais d'exploitation

Libellés		31/12/2018	31/12/2017
Non vie			
Frais d'acquisition	-	33 057 267	34 095 582
Var. des frais d'acquisition reportés	-	-213 344	6 279 439
frais d'administration	-	24 981 986	28 862 330
commissions reçues des réassureurs	+	8 729 196	9 033 736
Total non vie	CHNV4	49 523 400	47 644 736
Vie			
Frais d'acquisition	-	2 511 226	2 488 004
frais d'administration	-	1 922 293	2 003 578
commissions reçues des réassureurs	+		
Total vie	CHV4	4 433 519	4 491 582
Total Général		53 956 919	52 136 318

6-Autres charges techniques

Libellés		31/12/2018	31/12/2017
Non vie			
Autres charges techniques	-	27 841 611	24 414 464
Total non vie	CHNV5	27 841 611	24 414 464
Vie			
Autres charges techniques	-	457 693	398 416
Total vie	CHV5	457 693	398 416
Total Général		28 299 304	24 812 880

7-Autres Produits techniques

Libellés		31/12/2018	31/12/2017
Non vie			
Produits techniques	PRNV2	867 778	951 137
Vie			
Produits techniques	PRV2	0	4 950
Total		867 778	956 087

8-Produits et charges des placements

Désignation		31/12/2018	31/12/2017
<i>Produits des placements</i>			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	61 559 789	53 983 117
Revenus des placements immobiliers		404 992	406 856
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		49 573 102	43 220 905
Revenus des participations		8 488 479	7 035 841
autres revenus		3 093 216	3 319 515
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	23 856 816	21 183 780
Profits provenant de la réalisation des placement	PRNT14 + PRV24	12 136 160	9 533 696
TOTAL		97 552 765	84 700 593
<i>Charges des placements</i>			
Charges de gestion des placements	CHNT11 + CHV91	1 935 903	1 713 514
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	26 841 819	24 736 327
Pertes provenant de la réalisation des placement:	CHNT13 + CHV93	1 914 277	1 987 371
TOTAL		30 691 999	28 437 212
<i>Revenus nets</i>		66 860 765	56 263 381

9-Frais Généraux par nature

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
salaires et compléments de salaires	35 083 211	30 132 366
charges sociales	13 187 200	10 855 122
autres charges	2 196 542	2 011 055
<i>Total charges de personnel</i>	50 466 953	42 998 543
<i>Impôts et taxes</i>	9 793 517	9 904 734
<i>Autres charges</i>	10 935 473	9 009 620
Total des charges par nature	71 195 943	61 912 897

10- Charges de commissions

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances	29 607 741	32 180 776

11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	3 332 686	3 173 036
Dotations aux provisions des créances	11 153 346	9 202 067
Reprises des provisions des créances	-8 992 163	-1 733 131
TOTAL	5 493 869	10 641 972

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Total des charges affectées au compte technique Vie	5 113 871	5 125 632
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	99 775 603	98 403 850
Frais de gestion des placements	1 408 077	1 206 163
TOTAL	106 297 551	104 735 645

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	22 304 924
Réintégrations	39 261 614
Déductions	- 48 529 994
Résultat fiscal	13 036 544
Impôt sur les sociétés (35%)	- 4 562 790
Résultat Net au 31/12/2018	17 742 134

6-NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2018 un montant de 18 106 476 dinars contre 28 460 176 dinars au 31/12/2017, soit une variation négative de 10 353 700 dinars.

Cette variation négative de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à l'exploitation qui est de valeur 3 086 084 dinars.

Les flux positifs provenant de l'exploitation sont de l'ordre de 529 974 241 dinars.

Les flux négatifs provenant de l'exploitation sont de l'ordre de 533 060 325 dinars.

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 4 471 032 dinars provenant, d'une part, de l'acquisition de titres de participations, d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 5 963 032 dinars et, d'autre part, de l'encaissement suite au cession des actions et des constructions pour un montant de 1 478 000 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie négatif de 2 796 585 dinars provenant de la distribution des dividendes.

7-ANNEXES (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. Etat récapitulatif des placements au 31/12/2018

	valeur brute	valeur nette	juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 124 790	29 714 778	63 530 900
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	109 702 889	79 594 489	270 015 608
Parts d'OPCVM	38 887 102	38 695 685	39 986 065
Obligations et autres titres à revenu fixe	656 802 852	654 152 350	654 152 350
Prêts au personnel	14 397 098	14 383 040	14 383 040
Depôts auprès des entreprises cédantes	4 987 824	4 987 824	4 987 824
Autres	17 421 235	17 421 235	17 421 235
Total	878 323 790	838 949 402	1 064 477 022
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	858 938 868	819 578 538	1 045 106 158
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	63 466 174	63 466 174	63 466 174

2. Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2018

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		404 992	404 992
Revenus des participations	7 722 510	765 969	8 488 479
Revenus des autres placements		48 673 999	48 673 999
Autres revenus financiers		3 992 318	3 992 318
Total produits des placements	7 722 510	53 837 278	61 559 788
intérêts		444 965	444 965
frais externes et internes		82 861	82 861
autres frais		1 408 077	1 408 077
Total charges des placements	0	1 935 903	1 935 903

3. Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	EXERCICE				
	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats	11 966	1 924	-218 405	0	30 302
Participation attribuée et payée	5 036		7 418	10 140	
Variation Prov. Participation bénéfiques	6 930	1 924	-225 823	-10 140	30 302
Provisions mathématiques moyennes	33 755 926	37 166 077	40 641 791	45 079 250	48 107 135

4. Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2018

ANNEE D'INVENTAIRE 2016	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Réglements cumulés	140 652 266	117 342 868	90 712 093		
Provisions pour sinistres	61 949 336	98 694 178	163 861 974		
Total charges des sinistres	202 601 602	216 037 046	254 574 067		
Primes acquises	270 691 732	292 538 501	305 805 187		
% Sinistres /primes acquises	75%	74%	83%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2017	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Réglements cumulés	159 854 173	141 961 100	123 809 931	91 499 355	
Provisions pour sinistres	47 031 885	76 270 096	108 489 524	174 082 751	
Total charges des sinistres	206 886 058	218 231 196	232 299 455	265 582 106	
Primes acquises	270 691 732	292 538 501	305 805 187	354 767 966	
% Sinistres /primes acquises	76%	75%	76%	75%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2018	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Réglements cumulés	173 443 622	168 187 794	166 209 654	144 631 498	109 855 328
Provisions pour sinistres	25 235 059	50 221 558	79 558 306	137 639 509	212 549 065
Total charges des sinistres	198 678 681	218 409 352	245 767 960	282 271 007	322 404 393
Primes acquises	270 691 732	292 538 501	305 805 187	354 767 966	346 975 609
% Sinistres /primes acquises	73%	75%	80%	80%	93%

5. Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2018

	Raccordement	Total
Primes émises	PRV1 1°colonne	12 660 237
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-6 667 396
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-2 692 758
Solde de souscription		3 300 083
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-2 511 226
Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	-2 379 986
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-4 891 212
Produits nets de placements	PRV2-CHV9	3 801 302
Participation aux résultats	CHV3 1°colonne	-30 302
Solde Financier		3 771 000
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes cédées	PRV1 2°colonne	-357 928
les prestations payés	CHV1 2°colonne	
les charges de provision pour prestations	CHV2 2°colonne	
la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession	CHV44 2°colonne	
Solde de réassurance / rétrocession		-357 928
Résultat technique		1 821 943
Informations complémentaires		
Montant des rachats		114 182
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		62 461 336
Provisions techniques brutes à l'ouverture		56 392 951

6. Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non vie au 31/12/2018

	Raccordement	Total
PRIMES ACQUISES		346 975 609
Primes émises	PRNV11 1°colonne	346 072 840
Variation des Primes non acquises	PRNV12 1°colonne	902 769
CHARGES DE PRESTATION		-321 181 916
Prestations et Frais payés	CHNV11 1°colonne	-275 600 209
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+ CHNV6 1°colonne	-45 581 707
Solde de souscription		25 793 693
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-33 270 610
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-51 955 818
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-85 226 428
Produits nets de placements	PRNT3	43 266 973
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-5 665 625
Solde Financier		37 601 348
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-35 582 974
les prestations payés	CHNV11 2°colonne	18 682 046
les charges de provision pour prestations	CHNV12+CHNV2+CHNV6 2°colonne	28 255 712
la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	1 027 491
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	CHNV44	8 729 196
Solde de réassurance / rétrocession		21 111 471
Résultat technique		-719 917
<i>Informations complémentaires</i>		
Provisions pour Primes non Acquises clôture		105 014 865
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture		105 917 634
Provisions pour Sinistres à Payer clôture		579 092 698
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture		528 937 890
Autres Provisions techniques clôture		26 836 488
Autres Provisions techniques Réouverture		29 517 737

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2018

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	93 538 665		16 238 522	15 397 065	8 210 003	4 331 869	207 567 632	1 691 853	346 975 609
Primes émises	93 365 834		16 347 836	15 187 377	8 200 552	4 999 696	205 973 589	1 997 957	346 072 840
Variation des Primes non acquises	172 831		-109 314	209 688	9 451	-667 827	1 594 043	-306 103	902 769
CHARGES DE PRESTATION	-83 196 941	-503 013	-14 105 228	-13 810 372	-23 147 841	-2 403 310	-183 097 349	-917 863	-321 181 917
Prestations et Frais payés	-85 096 993	-1 188 302	-8 997 195	-12 176 023	-5 272 925	-730 501	-161 047 477	-1 090 793	-275 600 209
Charges des provisions pour prestations diverses	1 900 052	685 289	-5 108 033	-1 634 350	-17 874 915	-1 672 809	-22 049 871	172 930	-45 581 707
Solde de souscription	10 341 724	-503 013	2 133 294	1 586 692	-14 937 837	1 928 558	24 470 284	773 990	25 793 693
Frais d'acquisition	-4 904 553		-1 323 929	-1 951 264	-659 285	-74 725	-24 318 317	-38 536	-33 270 610
Autres charges de gestion nettes	-14 249 456	-211 871	-2 358 424	-4 837 064	-1 666 474	-284 105	-27 668 885	-679 539	-51 955 818
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 154 009	-211 871	-3 682 354	-6 788 328	-2 325 759	-358 831	-51 987 202	-718 075	-85 226 429
Produits nets de placements	1 469 778	1 032 698	1 724 406	3 011 571	988 120	390 172	34 329 645	320 583	43 266 973
Participation aux résultats	-1 462 578		-383 237	-270 123	-1 558 322	-824	-1 990 540		-5 665 625
Solde Financier	7 200	1 032 698	1 341 169	2 741 448	-570 202	389 348	32 339 105	320 583	37 601 349
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	-665 364		-9 612 761	-8 402 554	-5 129 359	-3 412 338	-8 151 831	-208 767	-35 582 974
les prestations payés	751 743	22 210	6 274 683	6 275 132	5 178 130	172 000	2 671	5 476	18 682 046
les charges de provi. pour prestations	97 288	-22 210	4 186 230	1 838 378	20 025 482	1 959 719	170 825		28 255 712
la participation aux résultats			181 435	-119 331	965 387				1 027 491
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession			2 043 871	1 478 803	1 616 058	-17 565	3 565 821	42 209	8 729 196
Solde de réassurance / rétrocession	183 667	0	3 073 458	1 070 428	22 655 698	-1 298 185	-4 412 514	-161 082	21 111 471
Résultat technique	-8 621 418	317 814	2 865 567	-1 389 760	4 821 899	660 892	409 673	215 416	-719 917
<i>Informations complémentaires</i>									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	215 770		3 371 821	4 775 740	973 875	3 419 460	90 777 490	1 480 708	105 014 865
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	388 601		3 262 508	4 985 428	983 327	2 751 633	92 371 533	1 174 605	105 917 634
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	20 080 736	2 316 999	23 466 677	41 422 527	21 009 556	3 949 830	463 165 246	3 681 127	579 092 698
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	20 961 513	2 360 935	18 358 644	39 798 065	3 134 641	2 277 021	438 193 014	3 854 057	528 937 890

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1 216 119 746 DT** au 31 Décembre 2018 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **17 742 134 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit

des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR a appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4.

Au 31 décembre 2018, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à **240 652 226** DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de **55 598 960** DT. La compagnie tient compte des encaissements reçus, des protocoles d'arrangements et des dettes envers ses clients (Affaire Siège) sous forme de Participation aux bénéfices pour le calcul de la base de créances à provisionner.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des créances ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 ;
- Vérification de la correcte évaluation des créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

b. Evaluation des provisions techniques

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**, en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4.9 des états financiers.

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques s'élèvent à un montant de **773 405 mDT** pour un total de bilan de **1 216 120 mDT**, soit 64% du total bilan.

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR** a recouru au service d'un cabinet d'audit externe pour la réévaluation des dossiers sinistres AUTOMOBILE CORPORELS et un échantillon des dossiers sinistres CONTENTIEUX MATERIELS. Les travaux effectués Fin Janvier 2019 couvrent 90% des dossiers en question et les discussions et corrections sont effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres à payer de la branche AUTOMOBILE s'élèvent à un montant de **466 980 mDT** pour un total des provisions pour sinistres à payer non vie de **579 093 mDT**, soit **81%** du total des provisions pour sinistres à payer non vie.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la **STAR** arrêtés au 31 décembre 2018.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la Direction Générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 29 mars 2019

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2018

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

La direction générale de votre société ne nous a pas informé des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- La convention d'actionariat avec la STB est encore en vigueur, la rémunération annuelle de la STB est de 11 000 dinars HT en 2018.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB est encore en vigueur.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié de :

- a- Une enveloppe mensuelle brute de 1.000 dinars qui a été servie en 2018
- b- Un forfait téléphonique de 150 dinars par mois.

2. Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a- Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 6.500 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1.140 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 3.446 DT
 - Charges sociales patronales de 2 884 DT
- b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2017 et servie en 2018 (prorata de 4 mois):
 - Prime d'intéressement nette de 8.376 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 4.580 DT
 - Charges sociales patronales de 2.885 DT
- c- Les avantages en nature suivants:
 - Une voiture de fonction;
 - 500 litres de carburant par mois;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 1 930 DT.

3. La rémunération de l'ancien Président Directeur Général pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 et servie en 2018:

- a- Prime d'intéressement au titre de l'année 2017 servie en 2018 :
 - Prime d'intéressement nette de 26.677 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 14.589 DT
 - Charges sociales patronales de 1.534 DT

Les obligations et engagements de la Société « **Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général		Ancien Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	13 800		150 974	-	44 471	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-		
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-		
Paiements en actions	-	-	-	-		
TOTAL	13 800		150 974	-	44 471	0

C2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2018 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 7.200 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité de placement et par membre du comité de gestion des risques.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 86.400 dinars pour les jetons de présence et à 62.400 dinars pour les rémunérations des autres comités.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 29 mars 2019

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds *FCP HELION ACTIONS PROACTIF*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 363 881 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à (2 015) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2018, l'actif de FCP Hélion Proactif a été employé en des liquidités à hauteur de 23,62 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation.

Tunis, le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2018

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille titres		286 830	470 198
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	286 830	470 198
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		88 700	133 388
Placements monétaires	4.3	70 393	58 026
Disponibilités	4.4	18 307	75 362
TOTAL ACTIF		375 530	603 586
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.5	8 763	1 479
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	2 885	2 832
TOTAL PASSIF		11 648	4 311
 <u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.6	365 895	594 682
CP 2 - Sommes distribuables		(2 014)	4 593
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	4
b - Sommes distribuables de l'exercice		(2 015)	4 589
ACTIF NET		363 881	599 275
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		375 530	603 586

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2018
 (Unité : en DT)

			Période	Période
			Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Note	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PR 1 -	Revenus du portefeuille titres	4.7	17 464	17 779
	Dividendes		17 464	17 779
PR 2 -	Revenus des placements monétaires	4.8	5 053	5 688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			22 517	23 467
CH 1 -	Charges de gestion des placements	4.9	(22 135)	(15 655)
REVENUS NET DES PLACEMENTS			382	7 812
PR 3 -	Autres produits		1	-
CH 2 -	Autres charges	4.10	(3 316)	(3 085)
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 933)	4 727
PR 4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		918	(138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			(2 015)	4 589
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(918)	138
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 997	25 930
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 585	(5 981)
	Frais de négociation de titres		(329)	(170)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			64 320	24 506

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité : en DT)

		Période	Période
		Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
AN 1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	64 320	24 506
	Résultat d'exploitation	(2 933)	4 727
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 997	25 930
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 585	(5 981)
	Frais de négociation de titres	(329)	(170)
AN 2 -	Distribution de dividendes	(3 911)	(1 088)
AN 3 -	Transactions sur le capital	(295 803)	(19 346)
	a - Souscriptions	2 960	57 762
	Capital	2 482	57 597
	Régularisation des sommes non distribuables	524	86
	Régularisation des sommes distribuables	(46)	79
	Droits d'entrée	-	-
	b- Rachats	(298 763)	(77 108)
	Capital	(274 842)	(77 804)
	Régularisation des sommes non distribuables	(24 228)	817
	Régularisation des sommes distribuables	282	(121)
	Droits de sortie	25	-
	Variation de l'actif net	(235 394)	4 072
AN 4 -	Actif net		
	Début de l'exercice	599 275	595 202
	Fin de l'exercice	363 881	599 275
AN 5 -	Nombre de parts		
	Début de l'exercice	5 511	5 705
	Fin de l'exercice	2 987	5 511
	Valeur liquidative	121,821	108,741
AN 6 -	Taux de rendement	12,79%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2018

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2018 pour les titres OPCVM.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2018 à 286 830 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
Actions cotées		302 372	269 456	71,75%
BIAT	147	17 640	17 554	4,67%
ADWYA	1 670	7 158	7 954	2,12%
AMEN BANK	1 040	24 816	28 281	7,53%
ASSAD	2 501	24 815	19 315	5,14%
MONOPRIX	3 044	61 630	23 296	6,20%
SFBT	700	16 303	16 492	4,39%
SOTUVER	3 718	16 094	32 744	8,72%
TPR	7 164	31 989	34 280	9,13%
TUNISIE LEASING	1 229	26 620	17 769	4,73%
UIB	1 441	20 650	34 090	9,08%
NBL	791	5 979	4 302	1,15%
CEREALIS	7 078	47 541	33 366	8,88%
DA ADW18 1/22	4	1	1	0,00%
DS TL 3/20	1 229	1 136	12	0,00%
Titres des OPCVM		17 284	17 374	4,63%(*)
FCP HELION MONEO	166	17 284	17 374	4,63%
Total		319 655	286 830	76,38%

(*) 4,77% par rapport à l'actif net.

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2018 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2017	540 021	-	(69 823)	470 198	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	34 018			34 018	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	88 389			88 389	
Droits d'attribution					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(242 248)			(242 248)	30 489
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	(100 525)			(100 525)	96
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins-values latentes			36 997	36 997	
Variation des intérêts courus					
Soldes au 31 décembre 2018	319 655	-	(32 826)	286 830	30 585

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le total des placements monétaires au 31 décembre 2018 s'élève à 70 393 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
Placements monétaires			
DAT BTK_TMM+3%_90J_070319	70 000	70 393	18,75%
TOTAL	70 000	70 393	18,75%

4.4- Note sur les disponibilités :

Le total des disponibilités au 31 décembre 2018 s'élève à 18 307 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
DISPONIBILITES			
- AVOIRS EN BANQUE	18 307	18 307	4,88%
TOTAL	18 307	18 307	4,88%

4.5- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2018 s'élève à 11 648 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Gestionnaire	735	1 182
Dépositaire	300	297
Commissions de gestion variables	7 728	-
Total PA1- Opérateurs créditeurs	8 763	1 479
Commissaire aux comptes	2 401	2 446
Publications CMF	300	169
Impôt à payer	153	167
Redevance CMF	31	50
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 885	2 832
Total	11 648	4 311

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (235 394) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(228 786)
Variation de la part Revenu	(6 608)
Variation de l'Actif Net	(235 394)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2018

Montant :	594 682
Nombre de titres :	5 511
Nombre de porteurs de parts :	8

Souscriptions réalisées

Montant :	2 482
Nombre de titres émis :	23
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant :	274 842
Nombre de titres rachetés :	2 547
Nombre de porteurs de parts sortants :	3

Capital au 31-12-2018

Montant :	322 322 (*)
Nombre de titres :	2 987
Nombre de porteurs de parts :	5

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début d'exercice	322 322
Variation des + ou- values potentielles sur titres	36 997
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	30 585
Régularisation des SND de l'exercice	(23 705)
Frais de négociation de titres	(329)
Droits de sortie	25
Capital au 31/12/2018	365 895

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Dividendes		
Des actions cotées	16 201	16 542
Des titres OPCVM	1263	1 237
Total	17 464	17 779

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2018 à 5 053 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017 (*)
Intérêts sur les avoirs bancaires	171	132
Revenus des dépôts à terme	1 955	5 530
Revenus des prises de pension	2 927	26
Total	5 053	5 688

(*) Les revenus des dépôts à terme qui figuraient en 2017 parmi les avoirs bancaires ont été individualisés à part pour les besoins de comparaison.

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 22 135 DT au 31-12-2018 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération Fixe du gestionnaire	13 217	14 475
Rémunération Variable du gestionnaire	7 728	-
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 180
Total	22 135	15 655

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 3 316 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération CAC	2 319	2 193
Redevance CMF	555	613
Autres charges	442	279
Total	3 316	3 085

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,538	4,258	4,767	8,064	3,486
Charges de gestion des placements	-7,410	-2,841	-4,190	-5,215	-2,655
Revenu net des placements	0,128	1,418	0,577	2,849	0,832
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,110	-0,560	-0,391	-0,851	-0,256
Résultat d'exploitation (1)	-0,982	0,858	0,186	1,998	0,576
Régularisation du résultat d'exploitation	0,307	-0,025	-0,012	-1,222	-0,158
Somme distribuables de l'exercice	-0,675	0,833	0,174	0,776	0,417
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12,386	4,705	11,405	-20,184	8,532
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10,239	-1,085	-2,096	-3,111	-0,836
Frais de négociation de titres	-0,110	-0,031	-0,045	-0,085	-0,026
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	22,515	3,589	9,265	-23,380	7,669
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	21,533	4,447	9,450	-21,382	8,245
Droits d'entrées et droits de sorties	0,008	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	22,524	3,589	9,265	-23,380	7,669
Régularisation du résultat non distribuable	-7,936	0,164	-1,053	14,890	1,396
Sommes non distribuables de l'exercice	14,588	3,753	8,211	-8,490	9,065
Distribution de dividendes	0,833	0,174	0,776	0,417	0,103
Valeur liquidative	121,821	108,741	104,329	96,720	104,851
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,99%	2,55%	3,68%	2,48%	3,01%
Autres charges/actif net moyen	0,60%	0,50%	0,34%	0,40%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	-0,36%	0,75%	0,15%	0,37%	0,47%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de sur performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 13 217 DT au 31-12-2018.

Les frais de gestion variables s'élèvent à 7 728 DT au 31-12-2018.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 190 DT au 31-12-2018.

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de FCP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2018, **48,45%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 25 février 2019

Le Commissaire aux Comptes
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejd JAZIRI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2018
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		966 149.031	1 552 927.814
Actions & Droits Attachés	A.1	873 607.455	1 437 678.894
Titres OPCVM	A.2	92 541.576	115 248.920
Obligations & Valeurs Assimilées		0.000	0.000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		908 175.662	786 551.196
Placements Monétaires		0.000	230 070.575
Disponibilités	A.3	908 175.662	556 480.621
AC 3 Créances d'Exploitations		0.000	0.000
AC 4 Autres Actifs		0.000	0.000
Total Actif		1 874 324.693	2 339 479.010
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Crédeurs	P.1	8 492.313	8 894.032
PA 2 Autres Crédeurs Divers	P.2	3 735.343	4 093.911
Total Passif		12 227.656	12 987.943
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	1 837 068.980	2 286 287.236
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	25 028.057	40 203.831
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		3.258	18.248
Sommes Distribuables de l'Exercice		25 024.799	40 185.583
Total Actif Net		1 862 097.037	2 326 491.067
Total Passif & Actif Net		1 874 324.693	2 339 479.010

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-18	31-déc.-17
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		44 262.760	67 838.300
Dividendes	R.1	44 262.760	67 838.300
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0.000	0.000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	21 374.141	30 180.513
Total Des Revenus des Placements		65 636.901	98 018.813
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(34 207.337)	(45 336.953)
Revenu Net des Placements		31 429.564	52 681.860
PR 3 Autres Produits		0.000	0.000
CH 2 Autres Charges	R.4	(6 323.920)	(7 307.273)
Résultat d'Exploitation		25 105.644	45 374.587
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(80.845)	(5 189.004)
Sommes Distribuables de l'Exercice		25 024.799	40 185.583
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		80.845	5 189.004
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		134 545.273	(452 145.931)
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		132 245.001	236 250.833
Frais de Négociation des titres		(5 882.626)	(6 726.126)
Résultat Net De l'Exercice		286 013.292	(177 246.637)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(exprimés en dinars)

	31-déc.-18	31-déc.-17
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	286 013.292	(177 246.637)
a - Résultat d'exploitation	25 105.644	45 374.587
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	134 545.273	(452 145.931)
c - Plus / moins values réalisées sur cession de titres	132 245.001	236 250.833
d- Frais de négociation de titres	(5 882.626)	(6 726.126)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	40 199.707	35 090.808
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(710 207.615)	(989 498.068)
a - Souscriptions	642 731.212	896 569.586
Capital	515 600.000	756 500.000
Régularisation des sommes non distribuables	128 377.245	133 051.454
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(1 246.191)	7 012.605
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0.158	5.527
Droits d'entrée	0.000	0.000
b - Rachats	(1 352 938.827)	(1 886 067.654)
Capital	(1 113 400.000)	(1 538 800.000)
Régularisation des sommes non distribuables	(244 485.413)	(338 301.482)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 165.346	(12 201.609)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(1.024)	(12.474)
Droits de sorties	3 782.264	3 247.911
VARIATION DE L'ACTIF NET	(464 394.030)	(1 201 835.513)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	2 326 491.067	3 528 326.580
b - en fin d'exercice	1 862 097.037	2 326 491.067
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	20 385	28 208
b - en fin d'exercice	14 407	20 385
VALEUR LIQUIDATIVE	129.249	114.127
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	14.98%	-7.76%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2018**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Actuellement, la gestion administrative et comptable est assurée par BIAT Capital.

Le gestionnaire a obtenu l'agrément de la reprise de la gestion administrative et comptable des OPCVM le 21 novembre 2018. Il dispose d'un délai d'une année pour sa mise en exploitation effective. Au 31 décembre 2018, la BIAT Capital assure encore cette activité.

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2013. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **873 607.455 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2018	% ACTIF
ACTIONS		997 017.654	873 607.455	46.61%
MPBS	41 633	134 965.450	139 678.715	7.45%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	44 625	212 118.951	184 970.625	9.87%
SANIMED	9 000	25 350.000	21 150.000	1.13%
SOTIPAPIER	38 449	141 262.619	180 018.218	9.60%
TAWASOL GP HOLDING	486 522	273 530.659	160 552.260	8.57%
UADH	21 000	42 128.220	38 745.000	2.07%
UNIMED	17 867	167 661.755	148 492.637	7.92%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à **92.541,576 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2018	% ACTIF
Titres OPCVM		90 621,480	92 541,576	4,94%
SICAV Trésor	904	90 621,480	92 541,576	4,94%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	438 687,450
Titres OPCVM	0,000
Total	438 687,450

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins Value Réalisée
Actions et Droits	1 137 155,646	1 269 285,880	187 053,420	54 923,186
Titres OPCVM	22 855,860	22 970,627	115,917	1,150
Total	1 160 011,506	1 292 256,507	187 169,337	54 924,336

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2018, **908.175,662 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Disponibilités en Banque	908 175,662	556 480,621
TOTAL	908 175,662	556 480,621

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2018.

Elles sont de l'ordre de **8.492,313 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Gestionnaire	7 904,741	8 241,267
Dépositaire	587,572	652,765
TOTAL	8 492,313	8 894,032

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2018, **3.735,343 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
C M F	158,672	178,737
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	3 576,671	3 915,174
TOTAL	3 735,343	4 093,911

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Capital au 01 janvier	2 038 500,000	2 820 800,000
Nombre de parts	20 385	28 208
Nombre de porteurs de parts	10	12
Souscriptions de l'exercice	515 600,000	756 500,000
Nombre de parts	5 156	7 565
Nombre de porteurs de parts entrants	2	6
Rachats de l'exercice	1 113 400,000	1 538 800,000
Nombre de parts	11 134	15 388
Nombre de porteurs de parts sortants	2	8
Montant en Nominal au 31 décembre	1 440 700,000	2 038 500,000
Nombre de parts	14 407	20 385
Nombre de porteurs de parts	10	10
Sommes Non Distribuables	396 368,980	247 787,236
Commissions de Rachat	3 782,264	3 247,911
Frais de négociation de titres	-5 882,626	-6 726,126
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	134 545,273	-452 145,931
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	132 245,001	236 250,833
Sommes non distribuables antérieurs	247 787,236	672 410,577
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	128 377,245	133 051,454
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-244 485,413	-338 301,482
Capital au 31 décembre	1 837 068,980	2 286 287,236

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2018 **25.028,057 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3,258	18,248
Résultat distribuable de l'exercice	25 105,644	45 374,587
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-80,845	-5 189,004
TOTAL	25 028,057	40 203,831

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **44.262,760 dinars** au 31 décembre 2018.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Revenus des Actions	40 278,120	62 028,275
Revenus des Titres OPCVM	3 984,640	5 810,025
TOTAL	44 262,760	67 838,300

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **21.374,141 dinars** au 31 décembre 2018.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Revenue Certificat De Dépôt	8 831,505	19 009,929
Revenue Compte à Terme	30,247	4 538,469
Revenue Compte de placement	0,000	70,575
Intérêts Comptes de dépôts	12 512,389	6 561,540
TOTAL	21 374,141	30 180,513

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2018 **34.207,337 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Rémunération Gestionnaire	31 673,449	41 978,650
Rémunération Dépositaire	2 533,888	3 358,303
TOTAL	34 207,337	45 336,953

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2018, **6.323,920 dinars**.

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17
Rémunération Commissaire Aux Comptes	3 576,670	3 915,176
Publicité et Publication	401,800	301,000
Impôts et Taxes	90,000	120,000
Redevance C M F	2 129,310	2 846,017
Services Bancaires & Assimilés	126,140	125,080
TOTAL	6 323,920	7 307,273

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-14
Revenus des Placements	4,556	4,808	4,105	3,176	4,811
Charges de gestion des placements	-2,374	-2,224	-2,195	-1,519	-2,407
Revenu Net des Placements	2,182	2,584	1,911	1,656	2,404
Autres Charges	-0,439	-0,358	-0,329	-0,229	-0,484
Résultat d'exploitation	1,743	2,226	1,582	1,427	1,920
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	-0,255	-0,338	-0,020	-0,475
Sommes Distribuables de l'exercice	1,737	1,971	1,244	1,407	1,446
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	9,339	-22,180	12,267	-3,494	6,534
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	9,179	11,589	-4,797	2,131	2,387
Frais de Négociation de titres	-0,408	-0,330	-0,417	-0,337	-0,718
Plus ou Moins Value sur titres et frais de négociation	18,110	-10,921	7,053	-1,700	8,203
Résultat Net de l'Exercice	19,852	-8,695	8,634	-0,273	10,124
Droits d'entrée et droits de sortie	0,263	0,159	0,253	0,000	0,153
Résultat non distribuable de l'exercice	18,372	-10,762	7,306	-1,700	8,357
Régularisation du résultat non distribuable	-3,015	-0,921	1,277	0,724	-1,891
Sommes non distribuables de l'exercice	15,357	-11,682	8,584	-0,976	6,466
Distribution des dividendes	1,972	1,244	1,407	1,446	0,806
Valeur liquidative	129,249	114,127	125,082	116,661	117,676

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-14
Actif Net Moyen (ANM)	2 131 528,407	2 846 300,687	3 890 534,335	3 226 288,905	2 268 607,515
Charges de Gestion des placements / ANM	1,605%	1,593%	1,591%	1,589%	1,599%
Autres Charges / ANM	0,297%	0,257%	0,238%	0,240%	0,321%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	1,178%	1,594%	1,147%	1,492%	1,276%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 386 520 dinars et un résultat net de l'exercice de 294 220 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **l'UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de **l'UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	5 341 184,842	4 036 371,999
	a- Actions et droits rattachés		5 187 038,842	4 036 371,999
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		154 146,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	45 335,384	58 861,672
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		45 335,384	58 861,672
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		5 386 520,226	4 095 233,671
	<u>PASSIF</u>		<u>36 015,196</u>	<u>27 897,020</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	25 249,164	18 594,919
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	10 766,032	9 302,101
	<u>ACTIF NET</u>		<u>5 350 505,030</u>	<u>4 067 336,651</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	5 315 279,916	4 024 167,188
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>35 225,114</u>	<u>43 169,463</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		30,899	12,199
	b- Sommes distribuables de l'exercice		35 194,215	43 157,264
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 386 520,226	4 095 233,671

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>149 848,740</u>	<u>123 681,400</u>
	Dividendes		149 848,740	123 681,400
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>149 848,740</u>	<u>123 681,400</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-98 659,365</u>	<u>-70 775,835</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>51 189,375</u>	<u>52 905,565</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-18 252,367	-10 574,882
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>32 937,008</u>	<u>42 330,683</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		2 257,207	826,581
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>35 194,215</u>	<u>43 157,264</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-2 257,207	-826,581
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		8 343,432	356 478,670
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		272 551,351	21 936,460
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-19 611,538	-5 512,096
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>294 220,253</u>	<u>415 233,717</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>294 220,253</u>	<u>415 233,717</u>
a- Résultat d'exploitation	32 937,008	42 330,683
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 343,432	356 478,670
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	272 551,351	21 936,460
d- Frais de négociation de titres	-19 611,538	-5 512,096
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-44 796,820</u>	<u>-42 784,056</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>1 033 744,946</u>	<u>474 016,800</u>
a- Souscriptions	1 850 198,054	880 463,016
- Capital	1 646 800,000	915 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	196 041,501	-41 857,567
- Régularisation des sommes distribuables	7 356,553	6 820,583
b- Rachats	816 453,108	406 446,216
- Capital	729 100,000	427 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	83 912,018	-25 708,009
- Régularisation des sommes distribuables	3 441,090	5 054,225
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 283 168,379	846 466,461
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	4 067 336,651	3 220 870,190
b- En fin de l'exercice	5 350 505,030	4 067 336,651
<u>AN5-Nombre de parts</u>		
a- En début de l'exercice	39 582	34 698
b- En fin de l'exercice	48 759	39 582
VALEUR LIQUIDATIVE	109,733	102,757
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	7,85%	12,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2018

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2018 d'actions et droits rattachés, Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% l'Actif
Actions		4 975 280,093	5 166 042,202	95,91%
ARTES	68 542	437 055,950	427 702,080	7,94%
ATL	139 028	436 065,040	372 316,984	6,91%
ATTIJARI BANK	9 342	434 212,810	399 809,574	7,42%
ATTIJARI LEASING	16 969	311 471,290	281 515,710	5,23%
BIAT	3 865	475 602,840	461 542,840	8,57%
CARTHAGE CEMENT	100 000	193 551,100	203 500,000	3,78%
MONOPRIX	18 879	288 961,643	144 480,987	2,68%
OTH	20 000	349 992,000	319 800,000	5,94%
POULINA GP HOLD	19 508	222 816,100	242 094,280	4,49%
SAH	37 500	421 488,190	428 250,000	7,95%
SFBT	17 050	250 184,715	401 698,000	7,46%
SOMOCER	126 231	165 145,050	130 775,316	2,43%
SOTUVER	43 234	166 211,327	380 761,838	7,07%
TELNET	25 253	239 694,490	242 681,330	4,51%
TPR	76 440	264 492,356	365 765,400	6,79%
UIB	15 359	318 335,192	363 347,863	6,75%
Droit		23 246,280	20 996,640	0,39%
SAH DA 1/18	37 494	23 246,280	20 996,640	0,39%
Titres OPCVM		154 146,000	154 146,000	2,86%
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	1 500	154 146,000	154 146,000	2,86%
TOTAL		5 152 672,373	5 341 184,842	99,16%

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élèvent au 31-12-2018 à 149 848,740 DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2018 au 31/12/ 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	3 689 756,326
Titres OPCVM	355 252,000
Total	4 045 008,326

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2018 au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	2 547 432,915	2 817 748,266	270 315,351
Titres OPCVM	201 106,000	203 342,000	2 236,000
TOTAL	2 748 538,915	3 021 090,266	272 551,351

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 45 335,384 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	% de l'actif
Disponibilités	45 335,384	58 861,672	0,84%
Total	45 335,384	58 861,672	0,84%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	25 249,164	18 594,919
	Frais de gestionnaire	5 049,832	3 718,725
	Frais de dépositaire	1 262,467	928,689
	Frais des distributeurs	18 936,865	13 947,505

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	10 766,032	9 302,101
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	3 248,392	2 208,645
	Redevance CMF	433,166	322,502
	Charges à payer sur l'exercice	7 084,474	6 770,954

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	3 958 200
* Nombre de titres	39 582
* Nombre de porteurs de parts	162
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 646 800
* Nombre de titres émis	16 468
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	729 100
* Nombre de titres rachetés	7 291
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	4 875 900
* Nombre de titres	48 759
* Nombre de porteurs de parts	217

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 1 283 168,379 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2018 est de 48 759 contre 39 582 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2017</u>	<u>4 024 167,188</u>	<u>4 024 167,188</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 646 800,000</u>	<u>1 646 800,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-729 100,000</u>	<u>-729 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>373 412,728</u>	<u>408 637,842</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	8 343,432	8 343,432
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	272 551,351	272 551,351
- Frais de négociation des titres	-19 611,538	-19 611,538
- Régularisation des sommes non distribuables	112 129,483	112 129,483
- Sommes distribuables		35 225,114
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2018</u>	<u>5 315 279,916</u>	<u>5 350 505,030</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à 35 225,114 DT contre 43 169,463 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	30,899	12,199
Résultat d'exploitation	32 937,008	42 330,683
Régularisation du résultat d'exploitation	2 257,207	826,581
Total	35 225,114	43 169,463

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
CH 1 Charges de gestion des placements	98 659,365	70 775,835
Rémunération du gestionnaire	19 731,876	14 155,181
Rémunération du dépositaire	4 932,988	3 538,802
Rémunération des distributeurs	73 994,501	53 081,852

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
CH 2 Autres charges	18 252,367	10 574,882
Redevance CMF	4 932,988	3 538,802
Services bancaires et assimilés	3 562,929	2 918,880
Abonnement des charges budgétisées	9 756,450	4 117,200

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	9 756,450	4 117,200
Frais bancaires	94,430	104,420
Publication BO CMF	500,500	-399,000(*)
Honoraires CAC	6 781,000	6 720,500
Publication JORT	0,000	-4 500,000(*)
ALPHA MENA	2 380,500	2 721,000
Autres	0,020	-529,720(*)

(*) c'est le reliquat du budget de l'année précédente.

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par part	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	3,073	3,125	3,683	3,030
Charges de gestion des placements	-2,023	-1,788	-1,747	-1,659
Revenu net des placements	1,050	1,337	1,936	1,371
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,374	-0,267	-0,598	-0,457
Résultat d'exploitation	0,676	1,069	1,338	0,915
Régularisation du résultat d'exploitation	0,046	0,021	-0,017	-1,030
Somme distribuables de l'exercice	0,722	1,090	1,322	-0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,171	9,006	6,871	-14,573
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	5,590	0,554	-3,058	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,402	-0,139	-0,272	-0,433
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	5,359	9,421	3,541	-15,565
Résultat net de l'exercice	6,034	10,490	4,879	-14,651
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,359	9,421	3,541	-15,565
Régularisation du résultat non distribuable	1,986	0,627	0,917	2,726
Sommes non distribuables de l'exercice	7,344	10,048	4,458	-12,840
Distribution de dividendes	1,090	1,206	0,000	0,000
Valeur liquidative	109,733	102,757	92,825	87,045
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,37%	0,30%	0,69%	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,67%	1,20%	1,53%	1,41%
Actif net moyen	4 935 060,461	3 539 463,525	3 030 097,838	1 842 456,619
Nombre de parts	48 759	39 582	34 698	28 458

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Lamjed MBAREK.

Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Actif			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	420 800	165 450
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	53 889	83 359
AC3	Créances sur la clientèle	5 333 398	4 938 259
AC4	Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	145 146	147 145
AC6	Valeurs immobilisées	49 212	45 445
AC7	Autres actifs	64 709	40 852
	Actif d'impôt différé	32 177	34 475
	Total Actifs	6 139 071	5 494 725
Passif			
PA1	Banque Centrale et CCP	150 520	81 043
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	166 582	201 432
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	4 683 306	4 125 953
PA4	Emprunts et ressources spéciales	390 088	454 000
PA5	Autres passifs	182 016	152 533
	Impôt différé Passif	27	27
	Total Passifs	5 572 539	5 014 988
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres	2 901	3 115
	Intérêts des minoritaires dans le résultat	(188)	(189)
	Intérêts Minoritaires	2 713	2 926
Capitaux propres			
CP1	Capital	172 800	172 800
CP2	Réserves	245 297	180 217
CP5	Résultats reportés	36 365	37 668
	Résultats reportés hors modifications comptables	36 365	37 668
CP6	Résultat de l'exercice	109 357	86 126
	Total capitaux propres	563 819	476 811
	Total capitaux propres et passifs	6 139 071	5 494 725

Etat des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(15)	744 369	693 403
HB2	Crédits documentaires	(14)	266 901	232 145
Total des passifs éventuels			1 011 270	925 548
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(17)	106 863	115 231
Total des engagements donnés			106 863	115 231
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(18)	1 517 503	1 159 545
Total des engagements reçus			1 517 503	1 159 545

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(19) 433 608	314 933
PR2	Commissions (en produits)	(20) 111 314	96 117
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21) 36 520	29 328
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(22) 7 792	8 824
	Total des produits d'exploitation bancaire	589 234	449 202
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts courus et charges assimilés	(23) (221 655)	(154 694)
CH2	Commissions encourues	(24) (4 981)	(3 754)
	Total charges d'exploitation bancaire	(226 636)	(158 448)
	Produit net bancaire	362 598	290 754
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25) (21 420)	(13 309)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26) (189)	307
PR7	Autres produits d'exploitation	14	40
CH6	Pris de personnel	(27) (118 168)	(99 377)
CH7	Charges générales d'exploitation	(28) (42 913)	(28 078)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(9 909)	(9 638)
	Résultat d'exploitation	170 013	140 699
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(262)	202
CH11	Impôt sur les bénéfices	(29) (54 841)	(48 245)
	Résultat des activités ordinaires	114 910	92 656
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(5 741)	(6 719)
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(188)	(189)
	Résultat net du groupe	109 357	86 126
	Résultat net après modifications comptables	109 357	86 126
	Résultat par action (en DT)	(30) 3,164	2,492

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	585 473	440 415
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 223)	(146 479)
Depôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	(316)	317
Depôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	10 000	(10 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(421 117)	(818 510)
Depôts / Retraits de dépôts de la clientèle	550 129	456 820
Titres de placement	188	(10 000)
Sommes versées au personnel et créanciers divers	(159 961)	(133 224)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	21 049	(979)
Impôt sur les bénéfices	(55 325)	(36 172)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	307 898	(257 812)
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	(935)	8 138
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(339)	16 258
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(19 413)	(20 768)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(20 687)	3 628
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	(62 745)	119 910
Augmentation / diminution ressources spéciales	(645)	(550)
Dividendes et autres distributions	(22 516)	(20 750)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(85 906)	98 610
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	201 305	(155 573)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	(42 741)	112 831
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31)	(42 742)

**Notes aux états financiers arrêtés au
31 Décembre 2018**

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;

- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2018.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5.1- Prise en compte des Intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêt des comptes au 31 Décembre 2018, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions Individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A - Actifs courants
- B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 - Actifs incertains
- B3 - Actifs préoccupants
- B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains	20%
B3 - Actifs préoccupants	50%
B4 - Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'amangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 23 990 KTND au 31 Décembre 2018.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

- Intérêts Impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 437 836 KTND au 31/12/2018 contre 419 773 KTND au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	305 281	287 107
Provision/Décote de Garantie	82 500	87 579
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 343	2 765
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	167	167
Provisions à caractère générale dite collective	23 990	19 493
Provision pour dépréciation de titres	5 152	5 029
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 688	5 542
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	612	685
Provision pour passifs et charges	9 103	11 406
Total	437 836	419 773

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2018 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions Intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

**Notes aux états financiers arrêtés au
31 Décembre 2018**

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2018 un solde de 420 800 KTND contre 165 450 KTND au 31/12/2017. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Banque Centrale comptes ordinaires	371 717	129 876
Caisse espèces en dinars	27 742	22 120
Alimentation GAB	10 425	7 773
Remise des fonds à IRS	7 044	3 876
Caisse espèces en devises	1 874	1 426
Espèces en route	2 042	514
CCP et TGT comptes ordinaires	15	47
Sous total	420 859	165 632
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(59)	(182)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	420 800	165 450

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 53 889 KTND au 31/12/2018 contre 83 359 KTND au 31/12/2017 et se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Placements chez les correspondants étrangers	-	23 489
Placements chez les correspondants locaux	19 000	-
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	12 752	6 313
Autres concours	4 290	7 178
Placement devises chez la BCT	17 862	36 444
Créances sur autres établissements financiers	-	10 168
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	(3)	(204)
Sous total	53 901	83 388
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(12)	(29)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	53 889	83 359

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2018 un solde de 5 333 398 KTND contre 4 938 259 KTND au 31/12/2017, soit une variation de 395 139 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	341 629	285 976
Autres concours à la clientèle	5 599 402	5 239 505
Crédits sur ressources spéciales	38 506	38 278
Sous total	5 979 537	5 563 759
Agios et intérêts réservés	(234 368)	(231 321)
Provisions sur créances douteuses	(305 281)	(287 107)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(82 500)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	(23 990)	(19 493)
Total Créances sur la clientèle	5 333 398	4 938 259

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions sur créances douteuses	(305 281)	(287 107)
Provisions sur décotes de garanties	(82 500)	(87 579)
Total Provisions risque de contrepartie	(387 781)	(374 686)
Provisions à caractère générale dite collective	(23 990)	(19 493)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(411 771)	(394 179)
Agios sur comptes non movimentés	(175 629)	(175 013)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 847)	(10 046)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 545)	(5 158)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(34 026)	(32 831)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 282)	(2 395)
Commissions réservées sur cautions dinars	(35)	(34)
Autres commissions réservées	(7 004)	(5 844)
Total agios et intérêts réservés	(234 368)	(231 321)
Total Agios et provisions sur clientèle	(646 139)	(625 500)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2018 un solde de 39 740 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Autres placements	39 740	39 740
Autres placements	39 740	39 740
Les titre de placement sont répartis comme suit:		
	31/12/2018	31/12/2017
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL	7 000	7 000
TITRE SAQUEF	12 740	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
Total Portefeuille-titres commercial	39 740	39 740

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élevé au 31/12/2018 à 145 146 KTND contre 147 145 KTND au 31/12/2017. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017
Titres d'investissement	122 169	124 380
Titres de participations	33 817	33 336
Sous total	155 986	157 716
Provisions pour dépréciation titres	(5 152)	(5 029)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(5 688)	(5 542)
Total Portefeuille d'investissement	145 146	147 145

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Bons de trésor et assimilables (BTA)	94 000	92 000
Emprunt national	18 000	24 000
Emprunts obligataires	7 583	3 645
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 451	1 474
Créances rattachés sur BTA	506	2 367
Créances rattachés sur emprunt national	591	789
Créances rattachés sur emprunts obligataires	38	105
Total Titres d'investissement	122 169	124 380

Note 6 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 49 212 KTND contre 45 445 KTND au 31/12/2017. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. brute au 31/12/2017	Acquis	Cessions	Reclassement	V. brute au 31/12/2018	Amort. Cumulé 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
Logiciels informatiques	15 993	989	-	(368)	16 614	(12 996)	3 618
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	24 393	2 578	(5)	145	27 111	(21 152)	5 959
Immeubles d'exploitation	10 275	400	-	-	10 675	(4 849)	5 826
Immeubles hors exploitation	736	-	-	-	736	(222)	514
Agencement aménagement installation	65 091	3 097	-	277	68 465	(45 670)	22 795
Terrains	1 047	-	-	-	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(243)	34
Matériel roulant	2 522	447	(30)	-	2 939	(1 951)	988
Matériel et mobilier de bureau	12 824	615	(39)	-	13 400	(10 976)	2 424
Équipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(106)	2
Immobilisations incorporelles en cours	1	3 491	-	-	3 492	-	3 492
Immobilisations corporelles en cours	463	2 373	-	(422)	2 414	-	2 414
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	23	4	-	-	27	-	27
TOTAL	143 635	13 994	(74)	(368)	157 187	(107 975)	49 212

	Amort. Cumulé 31/12/2017	Dotation	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2018
Logiciels informatiques	(11 666)	(1 330)	-	-	(12 996)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(18 721)	(2 440)	9	-	(21 152)
Immeubles d'exploitation	(4 648)	(201)	-	-	(4 849)
Immeubles hors exploitation	(211)	(11)	-	-	(222)
Agencement aménagement installation	(40 701)	(4 969)	-	-	(45 670)
Fonds de commerce	(230)	(13)	-	-	(243)
Matériel roulant	(1 628)	(353)	30	-	(1 951)
Matériel et mobilier de bureau	(10 470)	(506)	-	-	(10 976)
Équipements logements de fonction	(105)	(1)	-	-	(106)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(98 190)	(9 824)	39	-	(107 975)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 64 711 KTND au 31/12/2018 contre 40 852 KTND au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Action en défense	3 211	5 565
Divers autres actifs	4 339	3 060
Comptes d'attente et de régularisation actifs	31 571	8 257 *
Etat Impôts et taxes	986	961
Crédits aux personnels	19 908	17 373 *
Créances prises en charge par l'Etat	5 237	6 110
Sous total Autres actifs	65 252	41 326
Provisions sur autres actifs	(541)	(474)
Total Autres actifs	64 711	40 852

Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2018, 32 177 KTND contre 34 475 KTND au 31/12/2017. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif**Note 9 : Banque Centrale de Tunisie, CCP**

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 150 520 au 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
Pension	-	55 000
Emprunt dinars auprès de la BCT	150 000	26 000
Dettes rattachés BCT	520	43
Total Banque Centrale et CCP	150 520	81 043

Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2018 à 166 582 KTND contre 201 432 KTND au 31/12/2017 se détaillant comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	67 650	58 529
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	98 327	142 210
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	132	6
Dettes rattachés sur les étab bancaires	472	370
Autres sommes dues	1	317
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	166 582	201 432

Note 11 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 683 306 KTND au 31/12/2018 contre 4 125 953 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	1 449 018	1 247 924
Comptes d'épargne	1 507 229	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	1 564 570	1 315 841
Fonds gérés pour compte	13 780	13 199
Certificats de dépôts	63 081	71 922
Autres dépôts et avoirs	85 628	86 837
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 683 306	4 125 953

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 390 088 KTND au 31/12/2018 contre 454 000 KTND au 31/12/2017 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires	182 653	225 034
Emprunts subordonnés	40 000	80 000
Ressources spéciales	18 642	19 305
Dette rattachée ressources spéciales	10 721	12 217
Emprunt en devises	138 072	117 444
Total Emprunts et ressources spéciales	390 088	454 000

Note 13 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 182 016 KTND au 31/12/2018 contre 152 533 KTND au 31/12/2017; il se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour passifs et charges	14 446	14 171
Sommes dues au personnel	20 443	22 828
Charges provisionnées pour congé à payer	3 100	2 881
Cotisation CNSS	6 100	4 408
Provision sur chèques certifiés	9 210	13 457
Solles arriérés clients	8 314	6 537
Fournisseurs factures à payer	4 207	866
Comptes d'attente et de régularisation passif	60 617	40 577
Valeurs exigibles après encaissement	23 841	15 813
Etat impôts et taxes	31 738	30 995
Total Autres passifs	182 016	152 533

Notes sur les capitaux propres

Note 14 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2018 s'élèvent à 563 819 KTND au 31 Décembre 2018 contre 476 811 KTND au 31 Décembre 2017, soit une variation 87 008 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2017	172 800	41 077	10 734	78 578	11 778	24 800	339 767	71 409	411 376
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	17 329	3 790	49 490	1 000	-	71 409	(71 409)	-
Dividendes versés	-	-	-	0	-	-	0	-	0
Distribution de dividendes	-	(20 736)	-	(15)	-	-	(20 751)	-	(20 751)
Autres Reclassements	-	-	-	87	-	-	87	-	87
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	86 126	86 126
Reclassement/Fon ds social	-	-	-	(28)	-	-	(28)	-	(28)
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	172 800	37 470	14 525	128 112	12 778	24 800	390 485	86 126	476 811
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	21 161	2 755	61 210	1 000	-	86 126	(86 126)	-
Distribution de dividendes	-	(22 464)	-	(24)	-	-	(22 490)	-	(22 490)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	109 357	109 357
Reclassement / Fonds social	-	-	-	6	135	-	141	-	141
Situation à la clôture de l'exercice 2018	172 800	34 367	17 280	189 302	13 913	24 800	454 462	109 357	563 819

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 744 369 KTND au 31/12/2018 contre 693 403 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	496 966	458 537
Avais donnés en devises	21 020	31 860
Cautions émises en faveur de la clientèle	220 419	195 499
Avais donnés en dinars	5 964	7 507
Total Cautions, avais et autres garanties données	744 369	693 403

Note 16 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 266 901 KTND au 31/12/2018 contre 232 145 KTND au 31/12/2017. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Ouverture de Credoc Import confirmé	220 271	217 937
Ouverture Credoc Import non confirmé	42 782	11 438
Sous total credoc Import	263 053	229 375
Confirmation de Credoc export	3 685	2 124
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	163	646
Sous total credoc export	3 848	2 770
Total Crédits documentaires	266 901	232 145

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'anéité.

Les engagements donnés présentent un solde de 106 863 KTND au 31/12/2018 contre 115 231 KTND au 31/12/2017.

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financements donnés aux clientèles	106 863	115 231
Total Engagements de financements donnés	106 863	115 231

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 1 517 503 KTND au 31/12/2018 contre 1 159 545 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues de l'Etat	91 966	73 653
Garanties reçues des autres établissements de crédit	592 467	525 658
Compagnies d'assurance	1 129	1 113
Garanties reçues de la clientèle	831 941	559 121
Total Garanties reçues	1 517 503	1 159 545

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 592 467 KTND au 31/12/2018 contre 525 658 KTND au 31/12/2017 et se

	31/12/2018	31/12/2017
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	520 087	471 711
Garanties données par la Société Générale	254	238
Garanties reçues des correspondants étrangers	66 462	49 213
Confirmation banque Credoc export	3 847	2 770
Garanties reçues des correspondants locaux	1 817	1 726
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	592 467	525 658

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 831 941 KTND au 31/12/2018 contre 559 121 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Garanties hypothécaires	770 024	496 556
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 917	62 565
Total Garanties reçues de la clientèle	831 941	559 121

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 91 966 KTND au 31/12/2018 contre 73 653 KTND au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Autres garanties reçues de l'Etat	51 759	32 127
SOFUGAR	14 783	15 588
FNG et FOPRODI	25 424	25 938
Total Garanties reçues de l'Etat	91 966	73 653

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Achat au comptant	19 652	29 980
Vente au comptant	19 655	29 192

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2018 comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Achat à terme	136 562	71 944
Vente à terme	131 165	70 729

Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 433 608 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 295	1 034
Opérations avec la clientèle	421 169	304 335
Autres intérêts et revenus assimilés	9 144	9 564
Total Intérêts et revenus assimilés	433 608	314 933

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 111 314 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Commissions sur comptes	17 831	15 995
Commissions sur opérations de caisse	1 903	1 798
Commissions sur crédits	34 646	29 044
Commissions sur monétique banque à distance	28 595	23 794
Autres commissions	9 152	7 858
Commissions sur moyens de paiement	7 762	7 087
Autres produits sur services financiers	11 425	10 541
Total Commissions (en produits)	111 314	96 117

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 36 520 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Gain net sur titres de transaction	188	-
Gain net sur titres de placement	(337)	-
Gain net sur opérations de change	36 669	29 328
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 520	29 328

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 7 792 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Intérêts sur obligations	305	276
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	59	69
Intérêts sur bons de trésor assimilables	5 428	6 238
Intérêts sur emprunt national	1 278	1 648
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	722	593
Total Revenus du portefeuille d'investissement	7 792	8 824

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 221 655 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Opérations avec la clientèle	177 536	123 363
Emprunts et ressources spéciales	25 812	21 746
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	13 278	8 323
Autres intérêts et charges	5 029	1 262
Total Intérêts courus et charges assimilées	221 655	154 694

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 4 981 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Commissions monétiques	3 656	2 696
Redevances et prestations	305	239
Autres commissions	405	232
Rémunération du fonds géré SICAR	(63)	(32)
Frais de confection carnet de chèques	117	92
Frais télégrammes télex	200	181
Règlement télécom SMS Banking	361	346
Total Commissions encourues	4 981	3 754

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 21 420 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Coût net du risque clientèle	20 621	9 569
Coût net du risque divers	799	3 740
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21 420	13 309

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Dotations aux provisions collectives	4 497	4 267
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	41 810	37 451
Pertes couvertes de contrepartie	1 795	199
Pertes non couvertes de contrepartie	257	122
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	3 152	615
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(563)	(857)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(20 690)	(26 993)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(5 018)	(1 999)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(10)	(244)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 794)	(213)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(4)	-
Recouvrement sur créances passées par perte	(12)	(14)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez NRC	(2 799)	(2 765)
Total Coût net du risque clientèle	20 621	9 569

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 552	6 936
Reprises sur provisions pour risques et charges	(7 602)	(2 577)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(305)	(99)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	70	66
Perte sur éléments hors exploitation	6 868	309
Gain sur éléments hors exploitation	(856)	(1 123)
Perte sur autres éléments d'exploitation	1 072	228
Total Coût net du risque divers	799	3 740

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 189 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Dotations aux provisions sur titres de participation	(240)	(213)
Dotations aux provisions sur fonds géré SICAR	-	(132)
Pertes sur titres d'investissement	-	(13)
Reprise de provisions sur titres de participation	26	638
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	25	27
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(189)	307

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 118 168 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Rémunération du personnel	87 968	76 619
Charges sociales	21 793	18 913
Autres charges de personnel	7 808	4 148
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	599	2
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	-	(305)
Total Frais de personnel	118 168	99 377

*Chiffes révisés pour les besoins de comparabilité

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 42 913 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Travaux fournitures et services extérieurs	25 179	12 738
Frais divers de gestion	17 734	15 340
Total Charges générales d'exploitation	42 913	28 078

Les travaux et services extérieurs totalisent 25 179 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Loyers commerciaux	3 761	3 582
Maintenance logiciel informatique	4 015	2 988
Autres services extérieurs	1 244	1 117
Assurance globale banque	1 124	948
Entretien et nettoyage immeubles	503	483
Honoraires commissaires aux comptes	413	346
Maintenance matériel informatique	249	675
Loyer personnel logements de fonction	287	280
Assurance immeubles et voitures	404	390
Gardiennage et surveillance	526	539
Frais judiciaires	573	439
Rémunération d'intermédiaires	702	660
honoraires service assistance Société Générale	68	44
Sous-traitance archives	220	144
Sous-traitance informatique	28	27
Maintenance et consommable photocopieurs	-	1
Entretien et réparation divers	167	75
Fond de garantie de dépôts bancaire	10 875	-
Total Travaux fournitures et services extérieurs	25 179	12 738

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 54 841 KTND se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Impôt courant	52 544	43 541
Impôt différé	2 297	4 704
Total	54 841	48 245

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2018, est de 3,164 DT.

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Résultat de la période	109 357	86 126
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,164	2,492

Le résultat par action ainsi déterminé en 2018 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2018 un solde de 158 564 KTND contre -42 742 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	420 860	165 632
Créances sur les établissements bancaires et financiers	53 814	73 371
Emprunts auprès de la banque centrale	(150 000)	(81 000)
Dépôts des établissements bancaires	(165 977)	(200 739)
Dépôts des établissements financiers	(133)	(6)
Total	158 564	(42 742)

Note 30 – Passifs éventuels - Provisions

"En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

Note 32: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 14 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

GROUPE « UIB »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale des Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 563 819 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 109 357 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 544 922 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2018, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 417 281 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.

- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 268 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS, le 18 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

FINOR

M. Mustapha MEDHIOUB

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

M. Lamjed MBAREK